

REUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et MASSIN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. GABRIEL qui sera absent aujourd'hui et demain.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GENET, vous avez des absents ?

M. GENET.- Non, pas d'absent, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGE ?

M. GEORGE.- Je dois excuser M^{me} MICHAUX qui sera absente et M. Freddy LEONARD qui arrivera avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M^{me} REMACLE, M. GATHON, M. JAMAR et M. PATTACINI.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives.

I.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la sixième commission « Enseignement et Formation » se réunira à l'issue de notre séance publique de ce jour, salle de l'Ancienne Députation permanente.

II.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2004).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation de ce procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. Je vous rappelle que M. le Député permanent GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers qui le concernent.

Document 04-05/16 : Les Relations extérieures de la Province : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/16. Je donne la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues, je vais donc vous apporter les précisions, les réponses aux questions posées surtout par notre collègue M^{me} RUIZ et la remercie d'ailleurs de l'intérêt qu'elle porte à la politique que nous menons en matière de Relations extérieures au niveau de la Province de Liège.

D'abord, quelques petits rappels.

Dans la Déclaration de politique générale pour la législature en cours, c'est-à-dire pour les années 2000-2006, prononcée ici par Gaston GERARD le 23 octobre 2000 et votée par notre Conseil provincial – enfin par une partie du Conseil provincial-, ce qui implique - et c'est important - qu'il incombe à la Députation permanente de la mettre en œuvre, apparaissent clairement les actions en matière de relations extérieures à mener durant cette législature, à savoir :

1. poursuivre les relations avec la Tunisie et la Chine ;
2. intensifier les relations avec les deux Départements français, à savoir des Côtes d'Armor et le Département du Rhône, ainsi qu'avec la nouvelle Voïvodie de Malopolska ;
3. entamer des relations avec des pays d'Amérique latine ;
4. établir un accord de partenariat multidisciplinaire avec une Province italienne.

Et bien, chère Collègue, permettez-moi de vous remercier encore d'avoir posé cette question, ce qui me donne l'occasion de redire tout ce qui a été fait ou est en cours à ce jour.

Tout d'abord, la Tunisie.

C'est le 27 juillet 2002 que fut signé à Sousse le cinquième protocole d'actions de la Charte d'amitié et de collaboration entre la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse, et ce en présence d'ailleurs d'une importante délégation provinciale composée de membres de la Députation permanente, ainsi que de représentants des groupes politiques du Conseil provincial que nous avons évidemment tenu à associer, comme chaque fois, à cette importante étape dans le cadre de nos relations avec Sousse.

Si votre groupe a décliné l'invitation de la Députation permanente et a décidé de ne pas s'associer à cette mission provinciale en Tunisie, c'est son choix et je le respecte, mais alors, je trouve quelque peu déplacée votre intervention à cette tribune, puisque vous vous plaigniez de ne pas être suffisamment associée aux travaux en matière de relations extérieures. Or, quand on vous invite, vous ne venez pas !

M. GENET.- Cela n'a rien à voir avec l'intervention de M^{me} RUIZ !

M. PIRE, Député permanent.- 2. Les relations avec la Chine et plus particulièrement avec la Province du Fujian.

C'est vrai, qu'après une période un peu plus calme au niveau des échanges de délégations, toutes ces relations repartent de plus belle puisque nos amis de Fujian ont plus qu'insisté pour que la Province de Liège soit représentée à la Conférence internationale des jumelages que la Province du Fujian organise lundi prochain.

Ce grand rassemblement concerne 40 pays ou régions du monde qui ont un lien d'amitié avec notre province sœur. Ce sont donc là des contacts extrêmement importants à beaucoup d'égards.

Il a, dès lors, paru important à votre Députation permanente, d'être représentée à cette manifestation internationale organisée par notre partenaire chinois.

J'y serai donc accompagné d'un représentant de l'AWEX, d'un représentant de la SPI+ et, par ailleurs, par le Président et le Directeur général de l'Aéroport de Liège. Tous, nous en sommes parfaitement convaincus vu le bilan des actions passées, tous ont à bénéficier des excellentes relations que nous entretenons avec notre partenaire chinois.

Cette rencontre sera évidemment également l'occasion de discuter avec lui de l'avenir de notre Charte d'amitié et de collaboration.

3. Les relations avec le Département des Côtes d'Armor et le Département du Rhône.

Deux protocoles d'actions ont été signés avec le Département des Côtes d'Armor, le premier en avril 2001, instaurant la programmation de collaboration pour les années 2001 à 2003, et le deuxième, récemment signé le 20 septembre dernier à l'occasion des Fêtes de Wallonie, et instaurant la programmation de collaboration pour les années 2004 à 2007.

Ces deux avenants de programmation consistent en un éventail détaillé de toutes les actions concrètes développées et à développer entre les services provinciaux et costarmoricaïns. Il s'agit donc de mesures d'exécution de la charte de base.

Quant au Département du Rhône, et comme cela vous a d'ailleurs été dit lors de la dernière réunion du Bureau du Conseil par notre collègue André GILLES, André GILLES, Paul-Emile MOTTARD et moi-même avons profité d'une présence à un Congrès à Lyon, tout à fait récemment, pour rencontrer nos partenaires du Conseil général du Rhône. Et je voudrais vous rappeler, vous informer que 2005, c'est le 30ème anniversaire de la Charte d'amitié avec le Département du Rhône. A cette occasion, il sera non

seulement envisagé de signer un avenant de programmation mais évidemment de célébrer, comme il se doit, ce très bel anniversaire.

Je ne manquerai évidemment pas non seulement d'en informer en temps utiles, mais surtout d'engager la discussion au sein du Bureau du Conseil, en rapport avec les modalités de cet anniversaire.

Au passage, et là je réponds au petit reproche que vous m'adressiez, comme vous le savez, c'est André GILLES qui vous en a fait rapport lors du dernier Bureau.

Et cela, n'en déplaise à certains, la Députation permanente est une, solidaire et collégiale. Vous avez peut-être vos préférences mais ça, c'est autre chose !

4. En ce qui concerne les relations à entamer avec des pays d'Amérique latine, cela s'est concrétisé lors d'une mission provinciale, avec la Région wallonne, au Brésil, en Argentine et au Chili, en novembre 2001, à laquelle avaient été à nouveau associés les représentants des différents groupes du Conseil provincial.

Je dois dire, car je le connais bien, que votre fidèle représentant à cette mission a fait rapport à votre groupe, s'ajoutant à la communication de la Députation permanente que j'ai eu l'honneur de faire à cette tribune, comme il en est d'ailleurs à chaque retour de mission, devant le Conseil provincial.

Des relations plus concrètes devraient être poursuivies avec le Chili, notamment en rapport avec l'aéroport de Liège.

5. Enfin, avec l'Italie, et tel qu'annoncé, nous avons concrétisé l'accord de partenariat par la signature, le 14 mai 2002, du protocole d'actions n°1 de la Charte d'amitié et de collaboration entre la Province de Liège et la Province de Frosinone.

Vous constaterez donc – merci de m'en avoir donné l'occasion - le bon état d'avancement de nos projets en matière de relations extérieures concrétisant, je vous le rappelle, la Déclaration de politique générale.

Donc, je réponds à votre souci d'information la plus large puisque non seulement, on le fait au niveau du Bureau mais aussi ici en assemblée plénière de notre Conseil provincial.

J'ajoute que ce Conseil provincial sait qu'il a été régulièrement informé et je citerai quelques dates de communications de la Députation permanente que j'ai eu le plaisir et l'honneur de faire ici :

- septembre 2001 : la Voïvodie de Malopolska ;
- novembre 2001 : la mission provinciale en Amérique latine ;
- mars 2002 : une mission à Sousse préparatoire à la signature du protocole d'actions n°5 ;
- mars 2002 : une mission au Québec dans le cadre des Olympiades internationales des Médias ;
- et enfin plus récemment, en mai de cette année : la mission provinciale en Ouzbékistan.

En conclusion, je dirais qu'en étant associés aux missions, en étant systématiquement informés peut-être directement devant le Conseil provincial – je pense que le Conseil mérite bien d'avoir cette information – les différents groupes politiques du Conseil provincial sont complètement associés aux actions de relations extérieures menées par la Députation permanente, mais il n'y a, pardonnez-moi, « Pire » oreille que celle qui ne veut point entendre.

Je vous remercie.

M. RUIZ.- Les informations à posteriori ne sont pas des informations à priori que nous demandons.2

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a donc pris connaissance dudit rapport.

Document 04-05/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 04-05/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/12 et point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/13. Je vous recède la parole, Monsieur le Député permanent, pour répondre aux questions posées sur ces deux documents.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais donc apporter ici les précisions et réponses aux questions qui ont été posées à la fois en matière de travaux et en matière de santé, si vous êtes d'accord que l'on puisse jumeler les deux points.

Je commencerai par le Service technique provincial.

Anne-Marie PERIN nous interroge à propos de l'Atlas des Cours d'eau non navigables.

Je voudrais lui dire que les dispositions légales actuelles n'ont pas prévu de procédure de remplacement des plans et tableaux descriptifs constituant l'Atlas dressé dans les années cinquante, c'est-à-dire il y a plus de 45 ans, et qui constitue en effet aujourd'hui le seul document de référence légal et opposable aux tiers pour les gestionnaires des cours d'eau.

Par conséquent, toutes les modifications et autorisations sont, depuis lors, enregistrées et conservées sur des documents complémentaires et non reportées sur les plans et tableaux descriptifs initiaux. C'est ainsi notamment que les modifications de classement dues à la loi de 1967 sont reprises par la seule adjonction d'une carte générale.

Bref, l'usage de l'Atlas est donc devenu complexe : d'abord consultation des cartes, plans et tableaux initiaux, ensuite reconstitution du suivi historique des modifications et autorisations.

L'utilisation d'un Service d'informations géographiques permet de développer un outil moderne nécessaire à une bonne gestion des informations relatives aux cours d'eau et constitue un outil très utile de consultation et d'analyse des informations liées à ceux-ci.

Conscient de la nécessité de mettre à jour les documents de « l'Atlas », destinés à relever l'état des cours d'eau non navigables, le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité de la Région wallonne, ayant en charge les cours d'eau non navigables, a alloué à la Province de Liège une subvention d'un montant de +/- 65.000 €. La Région a également mis à la disposition de la Province de Liège le matériel informatique minimal nécessaire à l'exécution de cette mission.

Dans un souci de cohérence entre les différents gestionnaires, ce projet est coordonné par la Direction des cours d'eau non navigables ; cette dernière disposant d'ailleurs de l'infrastructure technique nécessaire.

A la fin de la période couverte par cette subvention, le 30 juin 2004, le point 1 de la mission a été réalisé pour les bassins hydrographiques de l'Amblève, de la Berwinne, de la Gette, de la Mehaigne, de l'Our, de l'Ourthe, de la Roer et de la Vesdre. Il reste les bassins hydrographiques du Geer et de la Meuse aval.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité a d'ailleurs complété sa subvention par une deuxième subvention d'un montant de 33.000 €, destinée à poursuivre, à partir du 1er juillet 2004 l'exécution de la mission, à l'exception des relevés sur le terrain qui ne seront pas réalisés dans ce cadre.

Bref, vous pouvez donc constater que les efforts de modernisation entrepris dans ce domaine se poursuivent sans discontinuer.

En matière d'efforts de modernisation toujours, je voudrais remercier Roger SOBRY pour son intervention dans le cadre du dossier Intranet et qui a mis en exergue les évolutions en matière de cartographie, de cadastre énergétique et de gestion de chantiers.

J'enchaînerais en répondant à M. BRUYERE qui s'interroge sur le devenir des agents des Services techniques susceptibles d'être mutés à la Région wallonne dans le cadre d'éventuelles modifications de compétences en matière de voiries et de cours d'eau.

Je dirais que M. BRUYERE est toujours quelque peu étonnant : quand je l'écoute et que je prends des notes, il m'en veut ; et quand je lui dis en commission, en lui apportant toutes les précisions utiles, qu'il ne doit pas alerter inutilement les agents provinciaux, là il ne m'entend pas !

Je voudrais simplement lui dire que le décret régional du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes a effectivement fixé le principe du transfert qui ne prendra ses effets qu'à l'entrée en vigueur des arrêtés d'exécution.

Néanmoins, je rappelle que les modalités de transfert, voire de mise à disposition, se feront, s'il échet, dans le respect des droits acquis et si j'en crois de récentes déclarations dans la presse de la part de ministres régionaux, il semblerait que les provinces pourraient conserver la gestion de leurs cours d'eau et même, reprendre la gestion des cours d'eau communaux. Là, c'est encore une autre affaire !

Je vous dirais que c'est évidemment le Gouvernement wallon qui, en toute autonomie, en décidera. Je l'ai dit, je l'ai répété en commission et en beaucoup d'occasions, en ce compris à cette tribune : je ne pense pas que la gestion de ce type d'outils soit une spécificité provinciale. Les provinces ont leur identité ; par ailleurs, que ces missions nous soient confiées dans le cadre de partenariats, c'est très bien mais simplement, je dis que les provinces ont à exister dans d'autres domaines et le provincialiste convaincu que je suis tenait à le réaffirmer.

Quant aux raisons qui conduisent M. BRUYERE à s'inquiéter, celles-là m'apparaissent donc perdre beaucoup de leur acuité mais il me plaît de souligner que les agents provinciaux concernés – ils sont une dizaine -, quand on leur parle de quitter la Province, trouvent qu'ils y sont fort bien. Le maintien de leurs droits sera toujours une de nos préoccupations.

Il est donc inutile d'aller ennuyer les gens alors qu'il n'y a vraiment pas de raison.

Avant d'aborder de la problématique des bâtiments, je répondrai à la question posée lors du Conseil de septembre par notre Collègue Joseph GEORGE qui souhaitait que le tableau trimestriel destiné à donner connaissance à notre Conseil des travaux adjudés pour un montant inférieur à 67.000 € hors TVA, soit complété par la mention, pour chacun des marchés, du mode de passation choisi.

Je dois, à ce sujet, attirer votre attention sur le fait que le montant de 67.000 €, en deçà duquel notre Conseil a donné délégation à la Députation permanente pour fixer les conditions et le mode de passation des marchés publics relevant du service extraordinaire du budget, est également celui en dessous duquel il est également possible, en fonction des dispositions légales de recourir à la procédure négociée.

Dès lors, la quasi-totalité des marchés figurant dans ces tableaux étant passés suivant ce mode de passation, l'adjonction d'une colonne supplémentaire ne serait pas de nature à apporter une information supplémentaire.

Je tiens, en outre, à souligner que les principes d'appel à la concurrence fixés par la législation pour les marchés passés par voie de procédure négociée sont, dans tous les cas, scrupuleusement respectés et que dans la mesure du possible, ce sont des entrepreneurs de la région qui sont consultés.

J'aborderai maintenant les questions posées sur les bâtiments.

Nicole DAHNER me demande de faire le point sur l'important programme de construction qui est en cours au centre hospitalier L'Accueil.

J'évoquerai tout d'abord la Maison de Soins psychiatriques. C'est un projet d'envergure qui aura nécessité trois années complètes de travaux et d'un point de vue budgétaire, c'est un investissement de 6.100.000 € qui a dû être réparti sur plusieurs exercices.

Les travaux proprement dits de construction des cinq maisons et l'aménagement de l'ancienne ferme sont aujourd'hui pratiquement terminés. On pourra d'ailleurs procéder à l'inauguration très prochainement.

Il reste à présent à réaliser les voiries d'accès et les abords ainsi qu'à acquérir les équipements mobiliers et techniques nécessaires.

Les services techniques sont occupés à finaliser ces dernières études pour que les marchés qui sont budgétisés à l'exercice 2005, puissent être commandés dès le mois de janvier.

Cette planification permet d'envisager l'achèvement complet des travaux pour le mois de juin 2005.

Complémentairement, notre assemblée a approuvé, en mars 2004, la construction d'une sixième maison de 12 lits M.S.P. à Lierneux toujours.

Au niveau provincial, tout est prêt pour poursuivre les travaux dès la réception de l'autorisation de la Région wallonne en matière de subventionnement. Cette sixième maison sera implantée de telle manière que son édification ne perturbe en rien pas le fonctionnement des cinq premières maisons.

Le deuxième dossier important pour le développement du site est le pavillon 30 lits « Sp », qui représente un investissement, quant à lui, de 3.300.000 €. Ce pavillon doit permettre de disposer d'espaces tampons autorisant la poursuite de l'opération de rénovation des anciens bâtiments de soins.

Le chantier est pratiquement achevé puisque le stade de la mise en place des équipements techniques et de la mise en service du bâtiment est maintenant atteint.

Ces opérations ne nécessiteront plus que quelques semaines de délai, l'occupation des locaux étant prévue pour le 1er décembre 2004.

Je peux donc dire que le programme de rénovation, entrepris voici maintenant un peu plus de dix ans, va donc se poursuivre de manière plus rationnelle encore en procédant par entités complètes, sans perturber le fonctionnement normal de l'hôpital par le déroulement de travaux.

Alain ONKELINX nous demande de faire le point sur l'évolution du chantier de l'Institut de formation des agents des services publics à Seraing.

L'enquête publique, préalable à la délivrance du permis de bâtir, est maintenant terminée, le permis d'urbanisme ayant été octroyé le 16 septembre dernier. Il prévoit, et cela rejoint la préoccupation de certains de nos collègues, une implantation en recul de 28 mètres par rapport au front de voirie.

La réalisation des travaux de fondation sur pieux et de structure portante vont donc pouvoir effectivement débuter le 25 octobre prochain. Le délai : 160 jours ouvrables ; le montant : 1.500.000 €.

Par ailleurs, le dossier « gros œuvre, fermeture du bâtiment » a été étudié par les services et est présenté à l'approbation de notre Conseil à l'occasion de cette session.

A cette même occasion, notre Conseil sera également invité à voter, pour ceux qui le voteront d'ailleurs, le budget 2005 qui comporte un crédit de 2.500.000 € pour financer les travaux de parachèvements, de techniques spéciales et d'aménagement des abords, actuellement à l'étude, et à modifier le programme triennal 2004-2006 afin d'assurer la subsidiarité par la Région wallonne des dossiers encore à l'état de projet, soit le gros-œuvre, les parachèvements, les techniques spéciales et les abords.

Vous voyez donc que les différents lots nécessaires à la réalisation de ces travaux s'enchaînent tant au niveau des études qu'au niveau budgétaire et que la Région wallonne s'est d'ailleurs favorablement positionnée à l'égard de cet investissement important, notamment en approuvant notre programme triennal.

L'ensemble de l'institut – c'est ce que nous appelons de tous nos vœux et André GILLES en particulier – pourrait être opérationnel, et ce sera tous bénéfiques pour les pouvoirs locaux, pour les communes, l'ensemble pourrait être opérationnel dans le courant de l'année 2006.

M. MERCENIER estime qu'il n'y a pas de prise en compte globale et systématique des critères de construction durable dans la conception ou la rénovation des bâtiments et dans ce bâtiment en particulier.

On lui a déjà dit et redit : ses questions sont parfois pertinentes et beaucoup de réponses lui ont déjà été apportées, mais je ne gâcherai pas mon plaisir de le confirmer ici, devant l'ensemble du Conseil.

Il évoque le dossier des pare-soleil et il nous dit que ces éléments ont été positionnés tant sur la façade sud que sur la façade nord. Je lui confirme cet état de chose et lui signale que cela répond à un souci d'esthétique sûrement mais également à un souci de sécurité.

En effet, ces lamelles pare-soleil constituent également les éléments du garde corps de la coursive d'évacuation de secours qui nous est imposée par le Service régional d'incendie. On a donc là combiné à la fois l'utile, le nécessaire, la sécurité et le beau et l'esthétique.

Enfin, je vous confirme que ces pare-soleil doivent être utilisés avec les vitrages réfléchissants prévus d'un K de l'ordre de $3,1 \text{ W/m}^2\text{K}^\circ$, Monsieur l'Architecte, ceux-ci étant insuffisants en cas de fort ensoleillement.

Ce problème aurait pu être pallié, c'est vrai, par l'utilisation de stores intérieurs mais l'expérience nous montre, en milieu scolaire en particulier, que ce type d'occultation est rapidement dégradé dans un bâtiment scolaire à la suite un usage intempestif.

Par ailleurs, la surface vitrée importante fait que le placement de pare-soleil n'induit pas un manque de luminosité intérieure dans les classes.

Enfin et afin de répondre dans le détail à toutes vos interrogations concernant l'Ecole de formation et le Musée, une note complète est à votre disposition reprenant les différents calculs des K et précisant les techniques employées tant au niveau chauffage qu'éclairage.

Notre collègue, M. MERCENIER se soucie également de la formation de nos agents en matière de construction durable.

Je veux le rassurer et lui dire que la Députation permanente non seulement autorise mais a, à cœur, de susciter ou d'approuver la participation de ses agents à bon nombre de formations afin qu'ils restent informés des dernières techniques et matériaux en vigueur dans le secteur de la construction ; c'est d'ailleurs tout cela qui fait que nos services techniques sont vraiment à la pointe du progrès et qu'ils peuvent accomplir le travail merveilleux au point de vue technique que chaque projet lui permet de découvrir.

Philippe DODRIMONT s'intéresse pour sa part au suivi du dossier de construction du Centre de formation de tennis de table à Blegny.

Je voudrais rappeler que la Province, en partenariat avec le Comité provincial de tennis de table, bénéficiera d'une subvention de la Région wallonne – Infrasport - pour financer ce projet. La commune de Blegny, quant à elle, s'est chargée, tout comme elle l'avait fait pour le CREF, de l'acquisition et de la mise à disposition du terrain nécessaire à sa réalisation.

Le site, d'une superficie de $\pm 7000 \text{ m}^2$, se situera dans le prolongement du CREF. Le bâtiment proprement dit, d'une surface de 1.800 m^2 , sera intégré au merlon existant et comportera deux volumes différents aux matériaux choisis en fonction de leur caractère « naturel ».

Le premier sera réservé à la salle de tennis de table, d'une capacité maximum de 12 terrains officiels. Le second abritera, au rez-de-chaussée, l'ensemble des vestiaires, sanitaires et locaux techniques et, à l'étage, une immense cafétéria, avec vue sur la salle, pouvant être transformée facilement en salle de réunion, ainsi qu'une salle d'entraînement et d'échauffement.

Le complexe a été conçu, que ce soit au niveau du revêtement de sol, de l'éclairage et du chauffage, suivant les normes sportives les plus récentes pour permettre bien sûr l'organisation de compétitions de niveau international.

Dans un souci d'urbanisation bien pensée, la plus cohérente possible, le parking destiné à ces installations sera contigu à celui du CREF et ménagera une entrée spécifique au Centre de formation de tennis de table.

L'ensemble du projet est estimé à environ 1.500.000 €. Il doit recevoir dans les prochains jours le permis d'urbanisme requis, ce qui permettra de lancer la procédure d'adjudication. Je peux dès lors raisonnablement vous annoncer que le premier coup de pelle pourra être donné au printemps prochain.

Comme vous pouvez le constater, la Province poursuit donc ses efforts qui vont dans le sens de la diversification de ses infrastructures sportives.

Maurice DEMOLIN nous interroge à propos du devenir du Musée de la Vie wallonne. Je veux lui confirmer d'emblée, comme la presse s'en est d'ailleurs fait l'écho, que celui-ci a effectivement fermé ses portes en décembre 2003 et organise actuellement des expositions itinérantes à l'initiative de notre collègue Paul-Emile MOTTARD.

Il faut rappeler que cette fermeture a dû être précédée, fin 2003, de tous les travaux nécessaires à la sécurisation, la climatisation et l'équipement en rayonnages des réserves du Musée, situées dans notre entrepôt provincial d'Ans, pour permettre l'installation des pièces du Musée dans des conditions optimales de conservation.

Je signale au passage que rien que ces travaux représentent un investissement de 360.000 €.

Lorsque ces aménagements ont été effectués, les collections du Musée ont été déménagées vers les nouvelles réserves du Musée durant la première moitié de cette année 2004.

Pour ce qui concerne les travaux d'aménagement proprement dits, je ne reviendrai pas sur le détail des travaux d'aménagement intérieur dont les projets des lots 1, 2 et 3 sont proposés à notre assemblée dans le courant de cette session.

Les procédures d'adjudication de ces différents lots pourront être lancées dès obtention du certificat patrimoine requis avec l'accord des différents départements subsidiaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Par contre, je vous rappelle que les travaux concernant l'enveloppe du bâtiment ont, quant à eux, été adjugés fin 2003 par la Députation permanente, pour un montant total de 212.000 €, travaux qui vont débiter incessamment dès réception des promesses fermes de subsides attendues dans les jours qui viennent.

Entre-temps, vous aurez pu constater que la rénovation de l'église Saint-Antoine qui est vraiment le complément de notre Musée, avance à grands pas ; l'objectif poursuivi étant d'accueillir, début 2005, une grande exposition dans cet espace de qualité.

Il s'agissait de travaux importants et difficiles, faut-il le rappeler, puisque comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exposer, ils concernaient la restauration des stucs, les peintures intérieures de l'ensemble ainsi que l'installation d'un chauffage et l'éclairage de valorisation de l'espace intérieur qui ont demandé rien de moins qu'une dépose et repose du carrelage pour un montant total d'environ 1.300.000 €.

Les travaux s'arrêteront donc d'un côté pour reprendre de l'autre puisque les travaux de traitement des façades de la cour intérieure, de réfection des toitures, charpentes et châssis de fenêtres vont commencer.

Quant à la planification globale du chantier Musée, c'est un défi difficile, vu les nombreux partenaires, et je me limiterai simplement ici à vous confirmer que les dernières imputations budgétaires prévues au

niveau de la Communauté Wallonie-Bruxelles sont inscrites en 2006 et que les fonds européens, quant à eux, imposent des délais d'exécution plus sévères.

Maurice DEMOLIN m'interroge également sur l'état d'avancement des travaux du complexe « Campus 2000 ».

Je lui dirais tout d'abord que les travaux de gros œuvre de la 2ème phase de la construction de la Haute Ecole Léon Eli Troclet sont actuellement pratiquement achevés.

La commande de l'ensemble des lots de parachèvements, techniques spéciales et abords a donc pu être passée et ces travaux débiteront incessamment.

En effet, la Ministre en charge des Infrastructures scolaires a conforté sa subvention sur les travaux et a donc permis un enchaînement correct des différentes phases du chantier.

Cela répond aux souhaits de notre Députation permanente, notre Collègue André Gilles en particulier, d'amener sur le site du Campus 2000, les différentes sections de la Haute Ecole et ce, à partir de cette rentrée scolaire.

Votre Députation a donc mis tout en œuvre pour que les travaux ne connaissent aucun retard et que l'Administration de la Haute Ecole puisse également être hébergée sur la même entité dans les anciens bâtiments qui sont actuellement en cours d'aménagement.

L'ensemble de ces démarches a été effectué dans un souci de rationalisation puisque le rassemblement des sections sur un site unique a permis non seulement, bien sûr, des économies d'échelles, des économies par la synergie avec les Instituts provinciaux avoisinants et une meilleure appréhension de la problématique de la mobilité des étudiants.

Cette rationalisation a d'autre part autorisé la libération, sur le site de la Ville de Liège, de locaux qui ont été mis à la disposition d'autres instituts et je pense, notamment, à l'implantation d'Avroy mise à disposition du secondaire paramédical et de la Haute Ecole Vésale. Je pense aussi au Quai Gloesener et au site du Boulevard Piercot pour lequel une réflexion d'occupation est actuellement en cours.

Vous pourrez donc noter que la Députation permanente aboutit dans une démarche commune de volonté de rationalisation de son patrimoine immobilier, aboutit donc à une rationalisation optimale de ce même patrimoine.

J'en terminerai sur le sujet en vous disant que les travaux de construction de la 2ème phase du Campus 2000 qui représentent, je vous le rappelle, un montant de l'ordre de 6.000.000 €, devraient se finaliser dans le courant de la première moitié de l'année 2005.

Freddy LEONARD, comme il le fait remarquer chaque année, depuis plus de dix ans, dit que les rentrées scolaires se succèdent à l'I.P.E.A. de La Reid, avec une population scolaire toujours en augmentation.

Sans empiéter sur les compétences de mon collègue et néanmoins ami André GILLES, je peux vous dire qu'au-delà de la joie que cela peut procurer à l'institution provinciale, cette évolution nous interpelle en termes de qualité de l'accueil des étudiants et de capacité de l'accueil.

Déjà, la Députation permanente avait décidé la construction de l'extension du « bloc jardin » par la création de six nouvelles classes pour un montant de 30.000 € sur fonds propres ; cela mérite d'être souligné.

Cette année, au vu de l'urgence et pour accueillir la population scolaire 2004, la Députation permanente a loué des locaux à l'Internat « Britannique » de Spa et a acquis le mobilier nécessaire à l'équipement de ces différents locaux.

Le Collège provincial a également décidé du principe de la construction de nouveaux bâtiments visant à compléter et augmenter très sensiblement la capacité d'accueil de l'institut de La Reid et vous propose à

cette fin l'inscription d'un crédit d'un million d'€ à son budget extraordinaire 2005 pour une première phase visant l'étude et la structure de ces nouveaux bâtiments.

Il est évident que cet effort sera poursuivi pour mener à bien la construction de ce nouveau complexe le plus rapidement possible, comme cela a été le cas pour d'autres instituts notamment pour CAMPUS 2000.

M. MERCENIER évoque les travaux de sécurisation de la route régionale à l'entrée du Domaine provincial de Wégimont.

Je voudrais annoncer, voire confirmer, que la Députation permanente, en séance du 2 septembre dernier, a marqué son accord sur les termes de la convention à conclure avec le MET, qui assure la maîtrise de cet ouvrage et a décidé du principe de l'inscription, au budget 2005, d'une somme de 55.000 € représentant la quote-part provinciale dans le coût de cette entreprise.

Eu égard aux délais nécessaires pour l'obtention du permis d'urbanisme notamment, l'exécution de ces travaux devrait avoir lieu au printemps 2005.

Cette route n'étant évidemment pas l'arbre qui doit cacher la forêt, quant au dossier du nouveau complexe de piscines à Wégimont, il avance effectivement à grands pas et votre Députation permanente s'est donné les moyens d'une étude approfondie en associant les compétences du Service provincial des Bâtiments à celles d'un bureau d'études spécialisé.

Des techniques performantes sont recherchées à tous les stades du projet et la notion de développement durable fait partie, n'en déplaise à certains, fait partie intégrante de la réflexion de nos techniciens qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont une formation permanente.

Parmi les technologies utilisées, on retrouve des chauffe-eau solaires de grandes dimensions et 80 m² de panneaux solaires, ce n'est déjà pas mal !

A ce propos, j'avancerai d'abord une considération générale : le projet s'intègre dans un environnement dont l'intérêt paysager est à préserver. Le placement de 80 m² de panneaux solaires nécessite de consacrer 150 m² de terrain, ce qui réduit d'autant l'espace disponible pour le public. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre l'espace réservé aux techniques et celui destiné à l'accueil du public.

Une deuxième considération à prendre en compte est le fait que l'installation est fonctionnelle quatre mois par an. La conception est donc différente de dossiers traditionnels et il nous paraît hasardeux de vouloir comparer ce projet à des installations de piscines couvertes qui, elles, fonctionnent toute l'année.

Partant de là, le dimensionnement des panneaux solaires résulte de choix techniques motivés par plusieurs aspects :

1. les panneaux solaires retenus sont les plus performants du marché actuel ;
2. 80 m² de capteurs couvrent largement les besoins de chauffage de l'eau des douches compte tenu du fait que l'affluence est normalement proportionnelle à l'ensoleillement ; cela me paraît évident !
3. tout apport solaire supplémentaire est utilisé pour le chauffage de l'eau des bassins : ce surplus évidemment est loin d'être négligeable. Il est d'ailleurs quantifiable en tenant compte d'un ensoleillement moyen sur plusieurs années ;
4. la profondeur des bassins limitée à 1,40 mètre correspond à la conception actuelle des parcs aquatiques mais représente aussi un avantage considérable pour les besoins en chauffage de l'eau, grâce à l'ensoleillement direct du plan d'eau.

Lorsque notre collègue m'interroge sur le choix du traitement de l'eau avec ou sans chlore, il vise principalement la formation de chloramines dans l'eau, qui ont pour effet d'irriter les yeux et la peau des nageurs. Pour les non-spécialistes, je rappellerai que les chloramines sont le résultat de la combinaison de chlore et de l'urée produite par les nageurs.

La désinfection de l'eau de piscine peut se faire par plusieurs procédés dont le plus courant est effectivement le traitement au moyen de chlore.

D'autres techniques existent et je me limiterai à citer l'ozonation et l'irradiation aux ultraviolets ; les autres traitements n'étant pas adaptés à une piscine de cette taille ou présentant des inconvénients majeurs.

Mais, vous n'êtes pas sans savoir que le traitement à l'ozone ainsi qu'aux U.V. ne possèdent pas de pouvoir désinfectant rémanent et ne permettent donc pas de détruire les bactéries, germes et virus directement dans la piscine.

Il est donc indispensable d'apporter un complément désinfectant pour protéger les nageurs.

C'est précisément ce que les techniciens sont en train de peaufiner.

Leur travail ne se limite d'ailleurs pas à étudier le procédé de désinfection, mais vise aussi à assurer une filtration de l'eau d'une très grande finesse.

En effet, la réduction de la charge polluante de l'eau par la filtration permet aussi, et c'est important dans un bilan global, de réduire le traitement ultérieur et ainsi de diminuer la quantité de désinfectant.

Cet exposé un peu technique, excusez-moi mais il est demandé par M. MERCENIER sinon il va encore venir se fâcher ici à la tribune si je ne lui apporte pas toutes ces précisions,...

M. GENET.- Ce n'est pas son habitude !

M. PIRE, Député permanent.- ...cet exposé un peu technique me permet de préciser à notre collègue que la question n'est pas aussi simple que « AVEC ou SANS CHLORE » mais qu'il s'agit de rencontrer un ensemble de critères d'hygiène et de sécurité pour les usagers par la combinaison de procédés techniques complémentaires.

J'en arrive maintenant à la question posée par Roger SOBRY dont certains volets rejoignent ceux développés par M. MERCENIER et qui relève à la fois de la compétence des travaux et de celle de la santé, ce qui démontre d'ailleurs, et je l'espère, la transversalité établie entre les différents services provinciaux.

Il est exact que la Belgique s'est engagée, en fonction des accords conclus lors du protocole de KYOTO, à réduire de 5% à l'échéance 2010, ses émissions de gaz à effet de serre et la Province de Liège est évidemment partie liée de cet engagement. Elle entend même être un acteur dynamique dans cette démarche.

Deux grands axes d'actions ont, dans un premier temps, été inscrits au programme :

- une analyse du patrimoine provincial comprenant l'établissement du cadastre énergétique des différents sites provinciaux ;
- l'octroi d'une prime à l'installation de chauffe-eau solaires sur le territoire de la Province de Liège comme, je l'annonçais à cette même tribune il y a exactement un an.

Ces deux points méritent d'être détaillés.

En ce qui concerne le premier, j'ai déjà tellement souvent, par le passé, évoqué le cadastre énergétique de notre patrimoine, et c'est vrai, sans pouvoir présenter des résultats tangibles, qu'on pourrait dire que ce dossier pourrait être considéré comme l'Arlésienne des Services techniques provinciaux. Pour mémoire, en 2002, la candidature de la Province de Liège, avait été effectivement retenue par la Région wallonne pour l'établissement du cadastre énergétique de son patrimoine. Cette étude devait être faite à titre gratuit par l'Université de Mons – pourquoi pas Liège ? je n'en sais rien mais c'est un Ministre liégeois qui avait fait le choix – Université de Mons à qui tous les renseignements avaient été fournis en janvier 2003.

En février 2004, celle-ci prenait enfin contact avec nos Services techniques en les avertissant, par la même occasion, que le cadastre énergétique porterait seulement sur trois bâtiments et non plus sur l'ensemble du patrimoine. Le cahier des charges de la Région wallonne n'était donc plus respecté ; notre enthousiasme quelque part un peu diminué.

Mais, à ce jour, on a retrouvé le moral : des visites des sites retenus ont eu lieu mais toujours point de résultats !

La Province de Liège a donc repris en main ce dossier et une cellule patrimoine vient d'être constituée à l'intérieur des services techniques. Une de ses missions sera, entre autres, de dresser ce fameux cadastre énergétique qui pourra enfin devenir un outil de gestion de notre patrimoine.

Il s'agit évidemment d'un travail de longue haleine : un ingénieur du Service provincial des Bâtiments y travaille et est en train de mettre au point une méthodologie pratique de recueil de données qui doivent être obtenues auprès des bureaux d'études mais aussi, des services comptables et des établissements afin que cet outil puisse être constamment remis à jour en fonction de données nouvelles et non évidemment rester une photo figée du patrimoine qui deviendrait vite anachronique, vous en conviendrez. Une priorité va évidemment être donnée aux bâtiments particulièrement énergétivores de par leur structure ou de par leur type d'occupation.

Ceci n'empêche pas que, depuis la constitution de la cellule précitée, deux dossiers de demande de subsidiation UREBA pour investissements améliorant la performance énergétique d'un bâtiment ont été introduits auprès de la Région wallonne et qu'il faut en outre souligner que les différentes phases de reconversion au gaz du chauffage des établissements de VERVIERS, suite à l'arrêt d'Intervapeur, sont en voie d'achèvement comme cela avait été annoncé l'année dernière.

Cela veut dire que l'ensemble du patrimoine immobilier verviétois disposera, dès cet hiver, d'installations de chauffage entièrement rénovées et utilisant une source d'énergie propre et respectueuse de notre environnement.

En chiffres, cela veut dire :

- une plus faible consommation d'énergie primaire de l'ordre de 15%,
- une diminution annuelle de 216 tonnes de CO₂,
- une diminution sensible des oxydes d'azote qui sont aussi des gaz à effet de serre et sont responsables des pluies acides, du smog et de la formation de l'ozone à basse altitude,
- la suppression du rejet annuel à l'égout de ± 11.000 m³ d'eau chaude déminéralisée et désoxygénée qui était la vapeur condensée chez le client et non recyclée par Intervapeur.

Voilà donc déjà une participation, au-delà des textes, des mots, des discours, une participation active et concrète aux accords conclus au protocole de KYOTO.

J'en profite d'ailleurs pour répondre à notre collègue Marcel STIENNON, qui lors d'une précédente séance, s'inquiétait des subventions dans le cadre de la problématique de la reconversion du chauffage sur le site de Verviers.

Je tiens donc à lui préciser quelles sont d'une part, les indemnités perçues et d'autre part, les primes éventuelles pour lesquelles la Province a introduit des demandes de subvention.

Tout d'abord et ce, sur l'ensemble des sites de Verviers concernés par la reconversion, un montant global de +/- 62.000 € d'indemnités est déjà partiellement perçu ; le solde est en cours de payement.

Par ailleurs, les primes de conversion au gaz naturel vont être introduites dans les prochains jours auprès d'Intervapeur absorbé par le distributeur local ; le montant est de à 79.500 €.

De plus, les dossiers de demandes de primes Energie 2004 pour l'installation de chaudières à condensation sont en cours de constitution puisque ceux-ci doivent comporter les factures d'états d'avancement et de décomptes. Ces primes seront payées par le fournisseur de gaz ; elles sont estimées à un montant de l'ordre de 40.000 € en fonction des puissances prévues.

Vous pouvez donc ainsi remarquer que toutes les pistes ont été explorées en matière de primes dans le cadre de ce dossier.

La deuxième action de la Province de Liège, dans le domaine des économies d'énergie, mérite aussi quelques explications. Un rappel d'abord : au départ, c'est l'Union européenne qui avait initié une politique volontariste de l'utilisation de l'énergie solaire à l'intérieur de ses frontières. C'est ainsi qu'est né le fameux programme Soltherm qui a pour objectif la mise en place d'un plus grand nombre de capteurs solaires pour la production d'eau chaude.

Dans ce cadre, la Région wallonne avait mis en place un système d'octroi de primes complétées par une intervention financière des intercommunales distributrices d'énergie.

Cette dernière a été supprimée par le Gouvernement de la Région wallonne au 1er janvier 2004, suite à la dissolution du Comité de Contrôle de l'Energie. La Région wallonne a réagi en augmentant sa prime de façon significative, mais sans toutefois que le montant global de la subvention antérieure puisse être maintenu.

C'est à ce moment-là que la Province de Liège a décidé de compenser cette diminution et d'accorder une prime de 650 € cumulable avec les primes des différents niveaux de pouvoir (à savoir : la Région et certaines communes) ainsi qu'avec l'action du Ministère fédéral des Finances qui autorise une réduction d'impôts dans le secteur.

Cette forme d'énergie alternative, grâce aux campagnes d'informations menées par la Région, mais aussi par la Province, remporte de plus en plus de succès.

Pour preuve :

- 260.000 € étaient inscrits au budget extraordinaire 2004, montant équivalent à 400 primes ;
- aux premières modifications budgétaires vu le nombre de dossiers rentrés, une somme de 65.000 €, soit 100 primes, a été inscrite ;
- début septembre, plus ou moins 440 demandes étaient enregistrées ;
- aux dernières modifications budgétaires 2004, qui doivent être approuvées lors de cette session, l'inscription d'une somme correspondant à l'octroi de 50 primes supplémentaires est proposée ;
- le budget extraordinaire 2005, que j'espère vous voterez, intègre également les crédits nécessaires à l'octroi de cette prime.

Si cette dernière modification budgétaire est approuvée, c'est donc 550 primes qui pourront être versées en 2004. Cela prouve combien la Province, lorsqu'elle décide une action, se donne les moyens de la poursuivre.

En ce qui concerne les réductions d'émission par le chauffage domestique, outre la réduction de la consommation par une meilleure utilisation des systèmes de chauffage, d'éclairage et autres appareils énergivores, l'isolation des habitations est une mesure efficace.

Malheureusement, une isolation mal conçue – et c'est ce que l'on a vu après une première crise pétrolière dans les années 70 - ou mal réalisée peut rendre l'air intérieur dangereux pour la santé. Le SAMI, dans lequel il y a AMI, c'est-à-dire notre Service d'Analyse des Milieux Intérieurs, a été créé par la Province de Liège pour répondre aux problèmes de santé liés à l'habitat.

Les conseils prodigués permettent de réaliser une bonne isolation en évitant les problèmes de condensation et de concentration de toxiques à l'intérieur des bâtiments, et ce en toute intersectorialité, n'en déplaie aussi à certains.

Pour ce qui est du SAMI, je puis vous rassurer, qu'avec une centaine d'immeubles par an, il répond à toutes demandes de ceux qui sont nos intermédiaires parce qu'ils sont proches de la population, je parle bien sûr des médecins traitants, qu'ils soient spécialistes ou généralistes, de toute la Province. Ce sont ces médecins qui doivent être là pour déterminer s'il y a, à tel ou tel endroit, émergence de tel type de maladie ou des conditions nuisibles de santé en rapport avec la qualité de l'habitat.

Vous savez que l'exemple du SAMI, notre SAMI Province de Liège, fait des émules en Belgique francophone et que, sur son modèle, différents services se sont créés dans les autres provinces francophones et c'est très bien ainsi.

Par exemple, le CRIPI, notre équivalent de la Région bruxelloise, qui dessert également une population d'environ un million d'habitants, réalise aussi une centaine de visites à domicile chaque année.

Pour rappel, les nombreux contacts qui ont lieu entre les différents acteurs de terrain wallons et bruxellois de la Commission du Comité interprovincial de médecine préventive (CIMP), sont coordonnés par le SAMI de Liège.

Lorsque le SAMI se rend à domicile, il vérifie un certain nombre d'éléments utilisant, en premier lieu, les méthodes les plus simples et les plus disponibles afin de cerner l'origine du problème et ainsi donner les conseils les plus judicieux aux habitants pour remédier à la situation qui a amené à la pathologie.

Vous devez savoir qu'une grosse majorité des demandes concerne des problèmes respiratoires, qu'ils soient allergiques ou non. D'autres problèmes sont également évoqués au niveau de la sphère ORL mais aussi au niveau oculaire, cutané et neurologique.

Dans le cas où cela s'avère nécessaire bien évidemment, le recours à des analyses chimiques plus complexes s'impose et ce sont les laboratoires provinciaux qui sont en charge de réaliser ces analyses. Le matériel et la compétence du personnel des laboratoires de l'Institut provincial Malvoz permettent d'analyser un très grand nombre de composants chimiques différents et le SAMI a ainsi, à sa disposition, un outil des plus performants pour répondre aux demandes des médecins traitants. Il est à constater que ce n'est que dans de rares cas qu'il est nécessaire de recourir à des analyses chimiques, coûteuses et fastidieuses. En effet, l'observation de l'habitat et des habitudes des habitants ainsi que la détection de grandes familles de composés chimiques permet la plupart du temps de préciser l'origine d'une pollution, de comprendre son transfert vers les habitants et ainsi de pouvoir donner les conseils les plus adaptés.

Après l'intervention du SAMI, une évaluation de l'état de santé des patients est réalisée, tant auprès de ces derniers que de leur médecin traitant.

Celle-ci montre que, lorsque les conseils sont bien appliqués, dans 80 % des cas, l'état de santé des personnes concernées est nettement amélioré.

Voilà donc un bilan extrêmement important. Je dis que l'on est en train d'écrire l'histoire dans cette démarche : si les conseils sont bien appliqués, dans 80% des cas, l'état de santé est nettement amélioré.

En termes de communication – le groupe ECOLO me reproche de ne pas assez communiquer -, la Province de Liège n'est pas en reste et a organisé, par exemple, dans le cadre du Festival "ImagéSanté", en mars 2004, au C.H.U., une séance d'information grand public intitulée "Maison et Santé : un lien intime!" en présence de hauts représentants de l'O.M.S., dont le Directeur général en charge pour l'Europe de toutes les problématiques de liaison de la santé à l'habitat.

Je dirais que malgré le manque de volonté ou de détermination de certains autres niveaux de pouvoir, le SAMI de la Province de Liège a établi une collaboration avec toute personne souhaitant bénéficier de l'expérience acquise sur le territoire de la Province de Liège.

Il faut bien constater que beaucoup de projets de ce type se sont souvent limités à la rédaction de documents divers et de belles déclarations mais sans, à ce jour, déboucher sur des actions concrètes.

Il est vrai que la problématique des pollutions intérieures et des liens entre santé et habitat sont complexes et qu'il fallait une certaine dose de courage, il faut bien le reconnaître, pour s'avancer sur ce terrain. Ce courage, les Autorités de la Province de Liège l'ont eu et les résultats du SAMI font date, sont reconnus, et servent d'exemple par delà nos frontières à travers le projet Liège Province Santé de l'O.M.S. qui a été mis en exergue, encore en septembre au Congrès O.M.S. de Vilnius.

Le SAMI est effectivement un exemple parfait de collaboration intersectorielle, il faudrait être aveugle pour ne pas le reconnaître, à moins qu'il ne s'agisse d'une preuve supplémentaire de la véracité de l'adage qui veut que : "nul n'est prophète en son pays".

Quant au projet REACH (Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals), également évoqué par notre collègue, il s'agit d'un projet de législation européenne, dont la nécessité est unanimement saluée.

La Province de Liège, on ne sait jamais si Strasbourg l'appelait, la Province de Liège est là. Mais au passage, plus on en fait et plus on nous demande d'en faire.

Je voudrais faire une réflexion en provincialiste convaincu que je suis en disant : ça, c'est toujours un peu dangereux à savoir de nous demander de faire des choses qui sont vraiment la prérogative des autres et en particulier ici, du Parlement européen parce que cela fait : la Province mêle tout, la Province chipote et qui n'a pas de missions bien précises. Dès lors, si Strasbourg nous appelle, on est là, on répondra mais en attendant laissons travailler Strasbourg comme il doit le faire.

Quant au manifeste du 14 décembre 2004, lancé par diverses associations, il concerne uniquement le monde associatif et la société civile.

Pour le reste, je veux rassurer notre collègue, M. MERCENIER, l'A.S.B.L. Liège Province Santé, lors de son assemblée générale de juin 2004, a mis ses statuts en conformité et accueilli un quatrième partenaire, qui est le Centre Local de Promotion de la Santé de Liège.

Enfin, quant au travail de l'ancienne Ministre de la Santé de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notre ancienne collègue, Nicole, je n'ai eu de cesse, comme toutes les autres Provinces d'ailleurs, de fustiger les lacunes de la campagne fédérale menée par son département sous sa haute direction, notamment en matière de dépistage du cancer du sein ; ce qui est d'ailleurs aussi le constat de la nouvelle Ministre. Mais de là à dire, Monsieur MERCENIER, que je l'ai félicitée pour le travail accompli, franchement restons sympathiques, restons amis mais là non, je vous assure que je n'ai jamais fait cela parce que ce n'était pas justifié.

J'en viendrai maintenant aux préoccupations d' Ann CHEVALIER par rapport à la Maison de la Qualité de la Vie mais aussi à la problématique de la dépression.

Le fonctionnement de notre Maison de la Qualité de la Vie me permet de rappeler les objectifs principaux poursuivis par la Province de Liège :

- d'une part, une action dynamique en matière de prévention, de santé et d'environnement;
- d'autre part, un service direct au public en matière de santé.

A cet égard, l'implantation très favorable des bâtiments dans ce quartier en ville qui offre des facilités d'accès et de parcage, constitue évidemment un premier avantage incontestable.

La Députation permanente a décidé de rationaliser l'occupation de ces locaux.

En effet, si le Service de Promotion de la Santé, le Service d'Information sur l'Environnement et le Service interne de Prévention et de Protection au Travail sont implantés sur ce site depuis de nombreuses années, d'autres services vont y être déplacés grâce au transfert de certaines activités actuelles vers des implantations plus propices à leur destination.

Je m'explique. La Direction de la Promotion de la Santé à l'Ecole a pu rejoindre avantageusement les Services médicaux de l'Institut Malvoz et l'arrivée du S.A.M.I., que nous connaissons bien, est programmée très prochainement à la Maison de la Qualité de la Vie ; c'est aussi tout à fait logique.

D'autre part, le Centre local de Promotion de la Santé de Liège (C.L.P.S.) et SIDACTION Liège qui était situé dans un bâtiment de la Ville, en Hors Château, sont venus s'intégrer à la Maison de la Qualité de la Vie, ce qui apporte incontestablement un « PLUS » incontestable, grâce au regroupement de services ayant la même vocation.

Quant au CRIPEL et les Responsable Young Drivers, ils poursuivent leur mission à la Maison de la Qualité de la vie.

Une délocalisation des classes d'alphabétisation a permis une réorganisation globale de la Maison de la Qualité de la Vie et l'amélioration de son fonctionnement.

Sans entrer dans d'autres détails, l'accueil du public se fait à présent uniquement dans les locaux situés au rez-de-chaussée, les locaux administratifs étant situés aux étages. Les Centres de documentation sont naturellement regroupés, ce qui en fait un centre de référence, et c'est important, pour les professionnels de la santé ; c'est unique en Province de Liège.

Je conclurai en signalant que le dossier était complexe, notamment en termes d'agrément des services, mais que les résultats espérés sont en passe d'être atteints.

En ce qui concerne le problème important aujourd'hui en ce début de 21^{ème} siècle, de la dépression, autre préoccupation d'Ann CHEVALIER, vous savez que le dépistage consiste à effectuer un examen fiable et reproductif permettant d'orienter vers les médecins afin qu'ils prennent en charge l'exploration d'une population à risque. Dans un dépistage, le risque de faux diagnostic positif ainsi que celui de faux diagnostic négatif se doivent d'être strictement limités. Affoler pour rien et surtout rassurer erronément serait un très mauvais service à la population.

Nous avons cette préoccupation à fois technique et intellectuelle et nous l'appliquons bien sûr notamment dans le dépistage du cancer du sein en utilisant un matériel qui est régulièrement contrôlé et qui nous permet évidemment d'éviter cet écueil extrêmement grave en matière de santé publique.

A l'heure actuelle, il n'existe malheureusement pas encore d'examen sanguin fiable permettant d'effectuer un dépistage de la dépression. Il est vrai qu'il y a une prévalence de modifications sanguines de paramètres biologiques dans la population dépressive. Malheureusement, aucune analyse n'est fiable à l'heure actuelle dans le diagnostic de la dépression.

S'ils ne peuvent, en l'état, être utilisés, dans le diagnostic; ils le sont encore moins dans le cadre d'un dépistage évidemment.

Des questionnaires spécifiques sont utilisés en relation avec le dépistage de l'andropause que nous pratiquons dans nos cars. Ceux-ci, parfois orientent le médecin traitant, notre interlocuteur, je le répète, vers la possibilité éventuelle d'un état dépressif chez son patient.

Mais comme Ann CHEVALIER le signale, outre l'énorme souffrance personnelle qu'inflige cette maladie, elle représente une part importante de l'absentéisme au travail et la presse, ces derniers jours, le relate encore abondamment.

Une étude provinciale sur plus de 5000 affiliés à notre service de contrôle médical, a évalué à 20 % l'absentéisme dû à cette maladie. C'est également l'évaluation dont la presse vient de faire écho dans les articles que je mentionnais.

Notre Observatoire de la Santé confirme ces données. Il enregistre et évalue les paramètres de nos activités. Il fait apparaître qu'en plus, le dépressif présente un taux d'absentéisme 18 fois plus important que la moyenne de la population.

L'impact économique de cette maladie n'est évidemment pas non plus négligeable.

L'ensemble des aspects de cette maladie a, par ailleurs, été développé lors d'une séance d'information "grand public" organisée en novembre 1996 par le Service provincial de Promotion de la Santé et dont le thème était "La dépression, un mal aux cent visages".

Le Professeur ANCAUX, Psychiatre au C.H.U., avait éclairé le nombreux public présent sur les conséquences de cette maladie dont nous reparlerons encore d'ailleurs en mars 2005, dans le cadre de la "Semaine de la Santé mentale" que nous préparons avec Olivier HAMAL.

Je voudrais aussi dire que le Professeur ANCAUX vient de publier le taux de personnes atteintes de dépression sur la Province de Liège. On dit que sur l'ensemble de la Communauté Wallonie-Bruxelles, et également dans notre Pays, c'est un des taux les plus élevés.

Il faut quand même nuancer ce genre de propos et je l'avais déjà fait il y a trois ans. Il ne faudrait quand même pas que l'on dise que Liège est aussi un endroit où l'on a le taux le plus élevé de maladies

mentales. Nous avons un taux très élevé parce que nous avons le privilège, à Liège, d'avoir un grand nombre d'hôpitaux et d'avoir une concentration de structures hospitalières et autres qui fait que c'est dans ces structures-là que les personnes sont vues, examinées et soignées. Ils n'habitent pas tous en Province de Liège mais ils viennent tous se faire soigner en Province de Liège ; je crois que cela mérite quand même être nuancé car nos amis d'autres Provinces, d'autres régions en profitent parfois pour dire que ça va vraiment mal à Liège, regardez le taux élevé.

Enfin, je terminerai en remerciant Marcel LHOEST de l'intérêt répété, chaque année, qu'il porte aux services de la Santé et de l'Environnement.

Je le sais bien, c'est très sincère et comme lui, je suis et je continuerai à être soucieux de l'accueil que ces services réservent à la population. Je crois que c'est important bien sûr dans tout service, qu'il soit public ou privé. C'est encore plus important dans les services publics car nous avons une mission importante vis-à-vis de la population et je crois que l'accueil est vraiment primordial. Merci, Marcel, de l'avoir dit. Fais-moi confiance, on en reparlera dans quelques semaines.

Pour le surplus, les autres points de l'intervention de Marcel LHOEST, ils seront abordés par Paul-Emile MOTTARD dans le cadre de ses attributions.

Je voudrais en ce qui me concerne terminer sur une question qui avait été destinée à notre collègue Olivier HAMAL et qui se rapporte à la lutte contre le tabac.

Ici, la question qu'il faut poser ce n'est pas « Que fait la Belgique ? », 19e sur 28 quant à la politique anti-tabac, mais bien « Que fait la Province de Liège ? ».

Et là, permettez-moi de le dire en toute modestie, la réponse est très éloquente.

Dès 1986, les cars de la Province de Liège ont commencé à effectuer le dépistage de la bronchite chronique. Cette affection touche 5 à 10 % de la population, est programmée par l'O.M.S. comme étant la troisième cause de mortalité dès 2020 et que sa cause principale est le tabac. Nous avons rappelé tout cela le 19 mars 2004 lors de la première Journée de la Spirométrie.

Dès 1990, dans le cadre des consultations de l'Institut provincial Malvoz, a été créé le Centre d'Aide aux Fumeurs, où l'ensemble des citoyens de la Province de Liège peuvent trouver une aide spécialisée et personnalisée pour les aider à lutter contre leur assuétude. Ils peuvent compter à la fois sur l'expérience et la compétence d'une psychologue spécialisée et d'un médecin pneumologue certifié en tabacologie.

Par ailleurs, cela fait 2 ans que le Centre d'Aide aux Fumeurs (CAF) des services de Santé effectue, notamment en collaboration avec André GILLES, à l'Athénée Guy LANG de Flémalle, différentes séances d'information, de sensibilisation auprès de ceux qui sont particulièrement concernés, des élèves du cycle inférieur. Mieux encore, des élèves du supérieur ont demandé à être aidés dans leur volonté de sevrage tabagique et ces séances ont été organisées.

C'est également ce même service de l'Institut provincial Malvoz qui vient de participer à la création d'outils pédagogiques et de guides méthodologiques destinés aux enseignants et aux équipes PSE avec lesquelles il collabore.

La lutte contre le tabac est, avec d'autres défis que nous avons relevés, je citerai de manière non exhaustive bien évidemment mais en ordre de priorité car ce sont de véritables fléaux, la lutte contre le tabac est avec la lutte contre le cancer du sein et les pollutions intérieures, une des trois grandes priorités du plan d'action du projet Liège Province Santé de l'O.M.S. dont, je le rappelle, nous avons le privilège d'être le pilote pour notre pays.

Dans ce cadre, la Province relaie les campagnes annuelles de l'O.M.S. et je vais remettre à M. SEVRIN les fardes de presse de ces dernières éditions, des dernières campagnes que nous avons menées.

Le même service participe d'ailleurs à l'organisation des Plans de cinq jours organisés deux fois par an au CHR de la Citadelle depuis 10 ans, épisodiquement au CHU et dans d'autres structures. Le CLPS de Huy-Waremme en organise également depuis 5 ans, notamment au C.H.R. de Huy.

Vous devez savoir que la Ligue « Vie et Santé » considère la Province de Liège comme son meilleur relais. Comme vous le savez, ces Plans de 5 jours réunissent en moyenne plus de 100 personnes. Au CHR de La Citadelle, par exemple, à la première séance, la salle de 500 personnes est bondée et puis cela diminue de jour en jour mais enfin après 5 cinq jours, il en reste encore bien une centaine ; ce n'est pas mal.

Ces plans de cinq jours constituent une thérapie de groupe efficace pour soutenir les premiers et difficiles efforts de lutte contre cette mauvaise habitude tabagique.

Vous le voyez, c'est bien avant qu'on ne parle des assuétudes, dans leurs différentes composantes, que les services de Santé de la Province de Liège s'étaient attachés à lutter contre ce fléau. Là aussi, nous avons été les premiers sur la balle et depuis, nous continuons à y travailler inlassablement.

Pour reprendre le titre du livre du Professeur DUBOIS, je dirais qu'il est inutile de créer un rideau de fumée qui assimilerait à la tiédeur des actions du pays la ferveur des Services de Santé de notre Conseil. Voilà pourquoi je vous réponds.

De plus, cher Collègue, et ça, c'est plus personnel, c'est aussi par l'exemple que nous nous devons tous d'agir.

C'est ainsi que suivant en cela une suggestion pertinente de M^{me} la Greffière provinciale, les salles de réunion des groupes seront dorénavant sans fumée !

Merci de montrer l'exemple. Merci pour votre patiente attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Je cède maintenant la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour répondre aux questions qui lui ont été posées sur ce rapport d'activités. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, comme je l'ai dit verbalement à M. LHOEST, je peux comprendre son agacement face à la non présence des médecins PSE dans les établissements scolaires gérés par la commune d'Herstal.

Je lui rappelle simplement qu'Herstal n'est pas affiliée au PSE provincial et que, dès lors, il se trompe donc d'interlocuteur pour exiger que l'institution qui a la responsabilité de ce suivi assume sa nouvelle tâche décrétable : promouvoir un environnement scolaire favorable à la santé.

A côté de cette nouvelle mission qui s'ajoute au travail de fond des anciens IMS, à savoir la surveillance médicale des enfants, le rattrapage des vaccinations, la prophylaxie, le dépistage des maladies transmissibles, M^{me} la Ministre MARECHAL a aussi exigé de ces structures qu'elles mènent des actions de promotion de la santé à l'école et cela sans octroyer des moyens nouveaux.

De manière formelle, ces initiatives d'actions globales sur la santé doivent être opérationnelles le 1^{er} septembre 2005.

Toutefois, sur fonds propres, la Province de Liège a initié dès l'année scolaire 2002-2003, une démarche expérimentale menée sur la problématique du sommeil. Mal dormir induit, chez les enfants, une baisse de la vigilance, de l'instabilité, de l'agitation et engendre des conséquences sur les performances scolaires.

On estime à 21% le nombre d'enfants en retard scolaire qui vivent un rythme de sommeil déréglé.

Même si la presse ne n'est pas emparée de ce sujet pour en faire ses gros titres, sur les années scolaires 2002/2003, 2003/2004 et 2004/2005, c'est près de 5000 enfants issus de 120 écoles implantées dans 58 communes qui ont bénéficié de ce programme.

Mais 100 fois sur le métier, remettez votre ouvrage. Induire de changement de comportement demande patience et obstination.

Madame DUVAL, la situation est similaire avec la mal bouffe et son corollaire : l'obésité. Si 24.000 personnes meurent de faim chaque jour de par le monde, ce drame ne nous concerne pas directement, nous qui vivons dans un pays d'opulence. 25% des jeunes portent, avec d'autres risques à terme, une surcharge pondérale.

Pour mesurer les centres d'intérêts des enseignants, un sondage a été réalisé dans tous les établissements scolaire » qui relèvent de la responsabilité du PSE provincial. Ce travail révèle 4 sujets dominants : la pédiculose, l'alimentation, l'hygiène et le sommeil.

Madame la Conseillère, votre intervention est donc fondée et l'alimentation saine et équilibrée fait partie des priorités qui sont mises en œuvre par tout le réseau du PSE provincial.

Pour la pédiculose, une mallette intitulée « danse avec les poux » a été constituée pour sensibiliser, dès à présent, les écoles à la chasse régulière aux poux.

Pour traiter du vaste sujet de l'alimentation, une cellule de travail a été instituée au sein du PSE pour construire une démarche dynamique auprès des établissements scolaires et finaliser les outils pédagogiques nécessaires pour traiter efficacement cette matière qui est déjà abordée par de nombreuses associations.

Mais, dès à présent, en dehors d'une campagne qui sera orchestrée dans les prochains mois, nos PSE d'Ougrée, de Huy, de Flémalle et d'Abée-Scry mènent déjà des projets santé axés sur l'alimentation auprès de quelques-unes de leurs écoles pilotes.

Voilà, Madame, les réponses que je souhaitais donner à votre intervention.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a donc pris connaissance desdits rapports d'activités.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/1. La discussion générale a été déclarée close hier et M. le Député permanent MESTREZ répondre demain, jeudi 21 octobre.

Document 04-05/3 : L'Agriculture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 04-05/3. Je donne la parole à M. le Député permanent GERARD, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la nature est une maîtresse indomptable et exigeante.

Nos agriculteurs le savent, eux qui sont soumis à tous ses caprices.

Le temps, trop de sécheresse, trop d'humidité, tempère souvent les espoirs de moissons prometteuses. Tel fut le cas cette année.

Le régime des primes compensatoires au revenu - primes PAC- a été réformé, réforme dictée par la nécessité de répondre aux nouveaux besoins nés de l'élargissement de l'Union européenne et de préparer les négociations au niveau de l'O.M.C.

Ces éléments cumulés ont une incidence directe sur les revenus de nos agriculteurs.

Qu'ils ne se découragent pas ! Si le métier qu'ils exercent est certes dur et exigeant, c'est un beau métier, un métier utile et nécessaire pour l'ensemble de la population.

L'espoir fait vivre, dit-on, et certains signes paraissent encourageants.

Sur le plan régional, je ne puis m'empêcher d'évoquer la mise en place d'une nouvelle équipe à la tête du Département Wallon de l'Agriculture pour les cinq années à venir. Qui dit nouvelle autorité dit également nouvelles idées.

Sans vouloir préjuger de cet avenir, le souhait de nos Services agricoles est de rester fidèles à leur philosophie dans la continuité de leurs actions et être un partenaire efficace dans le nouveau contexte institutionnel.

2004 apparaît donc bien comme une année charnière pour les agriculteurs wallons. Conscients de l'enjeu, les Services agricoles ont tenu à vous faire partager quelques réflexions à travers le préambule de leur rapport d'activités.

A cette lecture, l'influence d'éléments à caractère social, économique, politique, environnemental, voire relationnel, sur le devenir de notre secteur agricole apparaît clairement. Quelle agriculture prévaudra demain ? Quelle place notre société lui réservera-t-elle ?

S'il est un prophète parmi nous, peut-être pourrait-il nous éclairer. Dans l'attente de cette improbable clairvoyance, et face aux incertitudes qui troublent le secteur, nos Services agricoles adaptent leurs actions aux besoins immédiats. Cette indispensable écoute nécessite souplesse et faculté d'adaptation, valeurs essentielles qui demeurent nos atouts majeurs. Loin de rester figés dans une administration routinière, nos agents font preuve d'à propos dans leurs démarches et d'initiative dans leurs actions.

Je vous remercie pour votre intervention à propos d'Agricharme, Monsieur DRIESMANS. Elle me donne l'occasion de faire le point à ce sujet.

Les opérations que nous encadrons depuis plusieurs années à destination du grand public sont plus que jamais d'actualité. Les nombreuses demandes qui nous parviennent et le succès chaque fois renouvelé de ces journées, prouvent la pertinence de notre démarche et le désir des populations de renouer avec le monde rural et de s'informer des techniques de la production de base. Il entre donc bien dans nos intentions de les maintenir et, si possible, les intensifier.

Quant à la sensibilisation des élèves de l'enseignement fondamental, cette mission s'impose de plus en plus. S'il paraît évident que la disparition des fermes de nos centres urbains peut être citée parmi les raisons du désintérêt de la population citadine, notamment des jeunes, pour les métiers de l'agriculture, nous nous sommes rendus compte, à l'issue des premières opérations organisées dans la campagne hesbignonne, que les enfants de nos villages présentent, paradoxalement, les mêmes lacunes. Il faut se rendre à l'évidence.

Les jeunes jouent de moins en moins à l'extérieur et leurs occupations les éloignent du milieu naturel. Ce même désintérêt est d'ailleurs réel vis à vis de l'environnement économique en général. Rares sont ceux qui ont encore la curiosité de franchir le portail d'une ferme et de s'intéresser, tant soit peu, aux multiples aspects du métier d'agriculteur. Il faut reconnaître, à leur décharge, que les exploitants eux-mêmes ne trouvent plus guère de temps à consacrer aux contacts avec la population.

En outre, il était jadis fréquent de voir les jeunes des villages ruraux sollicités pour prêter main forte aux travaux des champs, notamment à l'occasion des récoltes. Aujourd'hui, la mécanisation a supprimé le besoin en main d'œuvre saisonnière. Forts de ces constats, nous sommes convaincus que notre vocation de proximité nous désigne tout naturellement pour combler cette lacune. C'est pourquoi notre intention est d'accorder une priorité au développement des opérations destinées aux enfants.

Pour ce qui concerne le cadre régional de cette activité, je vous signale que le Ministre régional de l'Agriculture via l'APAQ-W, prépare une vaste opération baptisée « Campagne Ecole 2005 », qui ambitionne d'intéresser non moins de 50.000 jeunes en Wallonie. Sans en avoir l'envergure, nos actions itinérantes entrent bien dans un cadre complémentaire à la politique régionale et présentent l'avantage de la proximité et de la continuité dans le temps.

Votre suggestion d'implanter les jachères de préférence sur les zones de protection de la nappe phréatique de Hesbaye est séduisante et croyez bien que les Services agricoles l'ont maintes fois envisagée.

Vous savez certainement que ce type d'occupation des sols est régi par l'Union européenne et ne relève donc pas d'une autorité nationale, régionale, provinciale ou communale. Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, réformée depuis cette année, la superficie de jachères obligatoires est déterminée, pour chaque agriculteur, sur base de la moyenne des superficies gelées entre 2000 et 2002. A ce propos, le rapport d'activités des Services agricoles fait état de l'optimisation de ce type de primes à l'avantage des agriculteurs.

La PAC réformée prévoit de figer un droit à jachère pour chaque agriculteur. Les parcelles non cultivées seront, selon toute logique, réservées à des terres de moindre potentiel de production tels que fonds humides, tourbières etc. Il paraît dès lors très difficile de contraindre les agriculteurs à mettre en jachères de bonnes terres hesbignonnes, tant pour des raisons économiques qu'agronomiques, même si celles-ci sont situées sur une galerie de captage.

En tout état de cause, il faut également être conscient que la nappe phréatique de Hesbaye concerne la presque totalité du sous-sol hesbignon. En outre, elle s'écoule lentement du Sud vers le Nord et ses mouvements engendrent des transferts internes de pollution inévitables. La seule mise en jachère ne résoudrait donc pas le problème à elle seule.

Je ne puis qu'être d'accord avec vous, Madame MARAITE, quand vous faites le constat d'une série d'incertitudes qui pèsent sur notre agriculture. Mais vous reconnaissez également que nos Services agricoles cherchent les solutions les mieux adaptées pour nos agriculteurs. Que dire de plus et que faire de mieux ! Ce sont là des interrogations auxquelles nos services tentent de répondre chaque jour.

En réponse à vos questions :

1. Le site Notger est une initiative que les Services agricoles ont développé pour combler un vide que d'autres organismes comme l'APAQ-W et l'OPW ne prenaient pas en charge. Notre objectif premier est de mettre en évidence les petits artisans qui n'ont pas les capacités propres pour créer leur site. Au fil du temps, nous nous sommes rendus compte qu'il serait judicieux d'établir des liens avec des sites existants d'entreprises plus importantes comme les Chocolateries Jacques ou Galler. Nous nous efforçons de tenir ce site à jour et de le compléter. Soyez toutefois consciente que cette opération de longue haleine réclame un travail important.
2. La convention qui lie Céréales Plus avec la Province de Liège permet aux laboratoires provinciaux de Tinlot et de Malvoz d'être intégrés au Réseau Réquasud. Cela nous permet d'être un acteur actif et de terrain dans une structure régionale. La Région nous octroie des moyens humains et financiers que nous utilisons complémentaires dans le cadre de nos structures provinciales.

3. Depuis 1998, sur un total de 203 dossiers en ordre, 73 de la Région germanophone ont donné lieu à la prime aux jeunes agriculteurs et horticulteurs octroyée par la Province de Liège, soit près de 100.000 euros.

Les subventions aux Services d'Entraide et de Remplacement Agricoles représentent un budget annuel total de 24.789 euros. Celui-ci est réparti entre les différents services d'entraide et de remplacement agricoles, au prorata du nombre de membres, du nombre d'heures de remplacement prestées et du nombre d'heures d'entraide effectuées. La Fédération des SEA d'Eupen a reçu, en 2004, une subvention de 3.347,38 euros.

Je tiens à vous informer que le SRA de la Région herbagère basé à Montzen a reçu également une aide de 12.976 euros allouée au bénéficiaire d'une majorité d'agriculteurs germanophones.

4. En ce qui concerne la Ferme provinciale de Jevoumont, je peux vous apporter quelques précisions complémentaires notamment en ce qui concerne la construction d'une nouvelle salle de traite. Les travaux sont entamés mais la firme adjudicatrice du matériel de traite vient d'être déclarée en faillite. Ceci retarde l'achèvement des travaux. Pour ce qui concerne les nouveaux projets et l'avenir de cet outil, je vous informe que des contacts sont en cours avec l'AWE, l'Agence Wallonne de l'Élevage, en vue d'établir un partenariat bénéfique à l'ensemble des éleveurs laitiers de notre Province.

Pour ce qui est des échanges entre élèves d'écoles d'agriculture, il va de soi que nous soutenons ce type d'opération. Cependant, elles doivent être programmées dans le cadre strict du secteur concerné de l'enseignement.

Tout comme vous, Madame PERIN, les divers échos qui me parviennent des industriels de l'agroalimentaire confirment mon opinion au sujet de la pertinence et de l'efficacité de l'encadrement que les Services agricoles prodiguent aux agriculteurs de notre Province.

Lorsque vous évoquez l'industrie sucrière, sachez que notre partenariat a débuté avec l'implantation des premières chicorées à inuline en Hesbaye. Depuis, nous réalisons chaque année de multiples essais, que ce soit en matière de travail du sol, de techniques et de dates de semis, de méthodes de désherbage, qui reste d'ailleurs un des problèmes majeurs de cette culture, de résistance des variétés à la montaison, de rendement, de qualité etc.

Cette expérimentation, complétée par le suivi des observations sur le terrain, vise également à réduire l'apport d'intrants et à concilier environnement et rentabilité. Les parcelles d'essais sont implantées en 2004 à Tinlot et à Momalle.

Pour ce qui concerne nos travaux en rapport avec la qualité des productions végétales, nous poursuivons le développement de la charte « PERFECT » et du logiciel de traçabilité « AgriTrace ». Nos efforts visent à élargir l'éventail des applications à d'autres secteurs que les légumes industriels et les pommes de terre.

Cependant deux facteurs entravent notre progression :

- d'une part, en spéculation céréalière, les conditions de récolte particulièrement mauvaises de cette année ont réduit à néant les efforts des céréaliculteurs en matière de qualité et ont profondément affecté la rentabilité de la culture. Dans ces conditions, le négoce ne souhaite pas imposer de nouvelles contraintes à leurs producteurs dans l'immédiat et postpose leur entrée dans notre système de qualité
- d'autre part, la mise en application, au premier janvier 2005, des guides référentiels mis au point par l'AFSCA, donne force de loi à ces directives. Celles-ci prennent, par la force des choses, le pas sur notre démarche volontariste. L'harmonisation de notre concept avec les contraintes de l'Agence n'a pas encore pu être testée. Les événements futurs nous apprendront quel sort ce nouveau contexte réservera à nos travaux.

Enfin, pour répondre à votre interrogation sur l'incidence du service d'avertissements, celui-ci s'inscrit dans une politique d'agriculture raisonnée. Le réseau d'observations rend compte, en temps réel, de la pression des maladies et des attaques des prédateurs en différents sites et en fonction des facteurs météorologiques.

La diffusion journalière et gratuite des avis aux abonnés permet aux intéressés d'intervenir à temps et seulement en cas de nécessité, plutôt que de manière préventive et répétée souvent arbitraire.

Cette nouvelle façon de travailler réclame plus de technicité et une bonne coordination entre les différents intervenants. Elle a l'énorme avantage de réduire les quantités d'intrants de façon significative, notamment la masse des pesticides, conciliant ainsi contraintes environnementales, qualité sanitaire des productions et rentabilité des cultures.

Plusieurs interventions, en particulier celles de M^{mes} FRENAY et STASSENS, concernent la coexistence de deux types d'agriculture, l'une traditionnelle, l'autre biologique. En ce qui nous concerne, nous n'avons ni préjugé, ni préférence, ni critique vis-à-vis de l'une ou de l'autre. Les deux peuvent parfaitement se côtoyer car chacune possède sa spécificité et rencontre les besoins de marchés différents.

Seuls les marchés décideront de leur importance respective.

Il est évident qu'un certain antagonisme existe entre les partisans d'une agriculture biologique, d'une part, et traditionnelle, d'autre part. Est-ce par manque d'information comme vous l'affirmez, Madame STASSENS. Si c'est le cas, je relève une affirmation énoncée dans vos propos. Vous dites que le risque de dérive est souvent plus grand chez les agriculteurs traditionnels à cause d'une absence de cahier des charges précis. Ce sont vos propres paroles. Ceci démontre un manque d'information, voire une certaine partialité, ou même un procès d'intention.

Il existe déjà un certain nombre de contrôles qui permettent d'éviter les excès que vous pointez. Mais de plus, vous semblez méconnaître les obligations nouvelles que l'AFSCA mettra en place dès janvier 2005. En bref, il faut savoir que toute production agricole et horticole sera soumise à un autocontrôle basé sur un cahier des charges précis et contraignant.

Toutefois, nous retenons votre proposition d'un débat avec les représentants du monde agricole, afin de diffuser une information intelligente, honnête et sereine;

Et puisque vous le souhaitez à un niveau provincial, je vous suggère de proposer ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Chambre provinciale d'agriculture, organe officiel de la représentation de l'agriculture provinciale.

En ce qui concerne la problématique des OGM, notre position n'a pas changé. Tant qu'il existera un risque de dispersion de ces organismes dans la nature, nos services d'expérimentation seront réticents à conduire des travaux dans ce domaine. Cependant, nous resterons attentifs aux développements qui seraient susceptibles d'apporter une plus-value à nos agriculteurs. Nous pensons plus particulièrement aux essais qui seront sans doute nécessaires en matière d'énergie verte et renouvelable : je pense aux biocarburants.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'on peut lire dans le préambule du rapport d'activités : "seuls les Pouvoirs publics possèdent la faculté d'assurer aux populations la sécurité et la liberté, y compris celle de s'alimenter sainement".

Cette petite phrase a bien sûr attiré votre attention, Monsieur CREMER. Vous avez tort de vous en offusquer. Elle ne cache aucun sous-entendu ni intention équivoque. Les Pouvoirs publics jouissent d'une caractéristique qui leur est propre, en ce sens qu'ils s'adressent à l'ensemble de la population et que leur politique est uniquement dictée par l'intérêt commun. Ils ne sont soumis à aucune autre contrainte.

Cette particularité leur confère une force et une liberté d'action, non pas illimitées, mais beaucoup plus grandes que d'autres acteurs de notre système économique qui subissent les lois du marché.

J'imagine bien que la réflexion récurrente à propos du développement durable de M. GENET s'adresse également à l'agriculture.. L'environnement constitue en effet un des piliers de ce concept au sein duquel l'agriculture joue un rôle d'interface. Parmi les neuf recommandations thématiques du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, à savoir l'air, l'eau, la biodiversité, la forêt, l'activité

agricole, la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, la mobilité et le paysage, seule la mobilité est peu concernée par le secteur de l'agriculture.

La mission des Services agricoles ne consiste pas à édicter de nouvelles règles et contraintes, mais plutôt d'appuyer les initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoirs.

Notre rôle est essentiellement d'aider les agriculteurs à développer une activité économiquement rentable dans un contexte social favorable en préservant le patrimoine naturel. L'accent est principalement mis sur l'expérimentation, la vulgarisation et l'accompagnement des producteurs dans la mise en œuvre de techniques respectueuses de l'environnement et des législations.

Pour ce qui concerne nos activités en rapport avec cette problématique, permettez-moi simplement de citer quelques initiatives. En matière de techniques plus respectueuses de l'environnement, la charte Perfect comporte des volets spécifiques, les analyses agricoles et les expérimentations concernent la problématique des nitrates, l'utilisation rationnelle des engrais minéraux et organiques, la préservation de la fertilité des sols, les économies d'énergie, la valorisation de la biomasse, l'amélioration de la biodiversité, le stockage du carbone par les cultures.

Les réseaux de surveillance et le service d'avertissements sont les clés pour une agriculture raisonnée. La mise en place et le suivi de systèmes dans le cadre du recyclage des eaux usées industrielles, de l'épuration biologique des fonds de cuves et des eaux de rinçage des pulvérisateurs, de l'élimination des déchets d'origine agricole. Enfin, pour ce qui concerne la traçabilité, l'autocontrôle, et la qualité des productions végétales, le développement de la charte Perfect et du logiciel AgriTrace sont nos principaux outils.

L'encadrement dans l'application des mesures relatives à l'agriculture biologique et des mesures agri-environnementales en assure une meilleure intégration économique. Les opérations Agricharme constituent un outil pédagogique efficace à l'intention du grand public.

En conclusion, je me réjouis de constater que l'agriculture suscite autant d'intérêt au sein de notre assemblée. Je m'en veux pour preuve que le nombre et la qualité des interventions suscitées chaque année.

Nous avons donc raison quand, en préambule de notre rapport d'activités, nous avons tenté de cerner l'importance que l'agriculture conserve pour notre qualité de vie. Que ce soit au niveau de l'alimentation ou de l'espace à vivre, le débat sur la place d'une agriculture durable reste plus que jamais d'actualité.

Il me plaît de rappeler à cette tribune que, depuis des siècles, les agriculteurs ont façonné notre paysage et fait la richesse de la Wallonie par leur travail acharné. Après guerre, ils ont rendu la Belgique et l'Europe autosuffisantes pour leur alimentation, et même exportatrices. Aucun métier n'a su s'adapter aussi vite en 50 ans.

Qu'ils soient agriculteur bio ou traditionnel, les chefs d'exploitation relèvent aujourd'hui, chacun à leur façon, le défi de concilier trois piliers du développement durable que sont la qualité, l'environnement et la rentabilité.

Je ne puis m'empêcher d'affirmer que l'agriculture est avant tout une affaire d'hommes et de femmes responsables et passionnés par leur métier.

Il est de notre devoir de les aider à relever ces nouveaux défis.

J'ai dit, je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Député.

Le Conseil a donc pris connaissance dudit rapport d'activités.

Document 04-05/4 : La Culture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 04-05/4. M. le Député permanent MOTTARD répondra demain mercredi 20 octobre.

Document 04-05/5 : L'Education physique et les Sports : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 04-05/5. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai trois orateurs inscrits, à savoir M. ONKELINX, M^{me} FLAGOTHIER et M. DEMOLIN. Monsieur ONKELINX, vous avez la parole.

M. ONKELINX (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, à l'issue de l'Euro 2000 de football qui s'est déroulé dans notre pays, l'Union Belge de Football a souhaité développer une nouvelle politique de formation des jeunes. Elle a donc émis le souhait de disposer d'une infrastructure dans notre Province et plus particulièrement à Blegny où un site situé à proximité du Domaine touristique de Blegny présentait les caractéristiques requises pour y installer un centre régional d'entraînement pour jeunes joueurs.

Ce souhait a pu être rencontré grâce aux fruits d'une parfaite collaboration entre la Région wallonne, en la personne de son Ministre des infrastructures sportives, la Commune de Blegny, par l'apport de terrains, l'asbl Belfoot 2000 représentant l'Union Belge de Football et notre institution. Ainsi le Centre d'Entraînement de Haut Niveau de la Région wallonne, en abrégé le CREF, a pu être inauguré le 25 mai dernier.

Monsieur le Député, pourriez-vous nous détailler les activités qui s'y déroulent, quel est le taux de fréquentation du site ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} FLAGOTHIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FLAGOTHIER (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier, Messieurs les Députés, chers Collègues, l'importance de l'engagement de la Province de Liège en matière de promotion et de soutien du sport ne peut être contestée. Les actions menées, souvent pionnières, ont valeur de modèle.

La Province l'a bien compris. La pratique régulière d'un sport doit être encouragée. Outre les bienfaits qu'il apporte pour la santé, le sport est en effet un important facteur d'épanouissement personnel ainsi que d'intégration sociale.

La pratique d'un sport, en raison de cette importance, doit être ouverte et accessible à tous, valides comme moins valides.

Le fait de souffrir d'un handicap ne doit pas constituer un obstacle à la pratique du sport.

Les résultats obtenus par nos représentants aux Jeux Paralympiques d'Athènes (je rappelle qu'ils ont quand même ramené 7 médailles), outre qu'ils forcent l'admiration, doivent faire prendre encore plus

conscience à tous les pouvoirs publics de l'importance à apporter au soutien et à l'encadrement de ces sportifs à part entière.

On sait que le tennis a connu un engouement nouveau ces dernières années, suite aux performances de Kim CLIJSTERS et de Justine HENIN. Espérons que les résultats de nos athlètes moins valides auront le même impact positif. Que cela permettra aux personnes handicapées de franchir le pas et d'oser se lancer dans la pratique du sport en sachant que, pour elles aussi, c'est possible.

« Pour tous les sports, pour tous les sportifs », l'ambition de la Province de Liège en matière de sport est bien connue.

L'analyse du rapport d'activités qui nous est soumis aujourd'hui, ne laisse subsister aucun doute dans l'action de la Province de Liège au profit de tous les sports. Ce rapport est cependant moins parlant en ce qui concerne l'action au profit de tous les sportifs. Et je vise bien entendu ici les actions au profit du sport pour moins valides.

Après avoir passé en revue la liste des activités sportives, soit organisées, soit soutenues par la Province et qui sont énumérées dans ce rapport d'activités, on constate que l'aide apportée par la Province au sport pour les personnes moins valides est portion congrue de son action.

J'aurais, dès lors, voulu, Monsieur le Député, avoir quelques éclaircissements sur cet état de fait. Quelle est la position de la Province par rapport à la promotion et à la valorisation du sport pour personnes moins valides ? Quelles sont les actions qui sont envisagées ?

Je vous remercie d'avance de la réponse qui vous apporterez à cette question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. DEMOLIN à nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune). Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, mes chers collègues, deux brèves questions, sans effet de manche.

Depuis de nombreuses années, la Province de Liège, par l'entremise de son Service des Sports et de sa Régie des Bâtiments, qu'il ne faut pas oublier, contribue à l'organisation du Jumping international de Liège.

Au sein même de cet événement international, dans un souci d'assurer la complémentarité entre le sport professionnel et le sport amateur, le Service des Sports organise le trophée des manèges de la Province de Liège.

Voilà la question : quel est le succès rencontré par cet événement ? Quel est le bilan que l'on peut tirer de cette initiative ?

Deuxième question. Le Complexe sportif provincial de Naimette-Xhovémont a été en août dernier le théâtre de la troisième édition du meeting international d'athlétisme de la Province de Liège.

Quelles ont été les lignes de force de cet événement, tant au niveau de son aspect sportif que populaire ? Où l'événement se situe-t-il dans le calendrier international ? Et surtout, si nous songeons à l'avenir, posons-nous la question : y aura-t-il une quatrième édition ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y pas plus d'autres intervenants ? Je déclare la discussion générale close. Monsieur le Député, vous répondrez ?

M. GERARD, Député permanent.- Demain.

Document 04-05/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 04-05/6. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai un orateur inscrit, à savoir M^{me} WAONRY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} WAONRY (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, la Province est active en ce qui concerne les actions « Jeunesse » ; le rapport met en effet l'accent sur les actions menées et soutenues par la Province dans ce domaine. Permettez-moi cependant de vous faire part de quelques remarques et suggestions.

Il est indéniable que le développement d'actions concernant les matières culturelles est attractif et susceptible de susciter l'intérêt des enfants et des jeunes. La Province ne peut-elle cependant aller plus loin et développer une politique jeunesse plus pro-active et innovante, je m'en explique.

Comme nous en sommes tous conscients, la jeunesse doit être considérée comme une ressource, une force pour l'avenir. Une politique jeunesse bien menée et ciblée est garante du maintien et du respect des valeurs qui font notre société démocratique.

En cette période où la violence et les conflits sont omniprésents au niveau mondial et où l'émergence sournoise (ou devrais-je dire la ré-émergence) de comportements et d'idéologie néo-fascistes se renforce, il est évident qu'un travail de fond doit être effectué. Il est impératif que les citoyens s'efforcent de se comprendre, réapprennent la tolérance, la solidarité et le respect des droits fondamentaux. Les autorités politiques doivent jouer un rôle essentiel et moteur pour atteindre cette compréhension mutuelle et interculturelle.

Il est clair également que l'éducation est un facteur vital de rassemblement des communautés et de construction d'une société équitable et respectueuse et réellement démocratique. Les acteurs politiques, et je dirais en priorité les acteurs politiques locaux, doivent réaffirmer cette éducation à la citoyenneté démocratique comme une priorité.

Cette dimension est bien sûr intégrée dans les programmes scolaires de la Communauté française à travers son décret mission. L'école est, avec la famille, le premier lieu de l'apprentissage démocratique. Elle touche le plus grand nombre mais doit être soutenue par une série d'actions non formelles qui peuvent toucher tous les jeunes, y compris ceux qui ne sont pas scolarisés.

Le travail jeunesse permet d'intégrer cette dimension, dans le cadre par exemple de la formation des animateurs jeunesse. Un des objectifs définis de leur formation est « de les amener à porter un regard critique sur leur pratique professionnelle et sur les politiques et les projets mis en œuvre en matière de jeunesse ».

Il est indispensable dans cette optique d'intégrer au programme de formation des notions de connaissance de base des Droits de l'Homme et des principes démocratiques, de favoriser une prise de conscience du rôle de citoyen actif que chacun doit jouer au quotidien. Cet objectif est une priorité pour notre Communauté.

Comme le soutient le Conseil de l'Europe, qui est la plus ancienne institution politique de notre continent (je rappelle que 46 pays en sont membres et que tous les pays de l'Union, nouveaux adhérents y compris, sont membres de ce Conseil), les priorités de l'éducation sont :

- donner à la jeunesse, par le biais de l'éducation non formelle notamment et des méthodes participatives, la capacité de jouer un rôle actif dans le renforcement de la société civile en Europe ;
- encourager et soutenir le développement de politiques jeunesse en Europe en mettant l'accent sur la participation, la citoyenneté démocratique et de meilleures chances de formation pour tous.

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a défini des domaines de travail prioritaire pour la période 2003 à 2005 ; ceux-ci sont :

- la promotion du dialogue interculturel ;
- l'éducation en matière de droits de l'homme ;
- la participation de jeunes et la citoyenneté démocratique ;
- le soutien au développement de politiques de jeunesse appropriées

Ma question est : ces notions de dialogue interculturel, d'éducation aux Droits de l'homme, de participation des jeunes à la vie locale et de citoyenneté démocratique sont-elles intégrées dans le programme de formation des animateurs jeunesse ? Si oui, de quelle manière ?

Il me tient également à cœur de souligner que le Conseil de l'Europe organise en 2005 « L'année européenne de la citoyenneté par l'éducation » et de rappeler qu'un des domaines prioritaires est la participation des jeunes.

Ne serait-il pas opportun, dans ce cadre, de définir précisément des actions et des priorités politiques en matière jeunesse au niveau provincial qui intègrent intrinsèquement cette dimension de participation des jeunes et de pratique effective de la citoyenneté à travers des actions novatrices et qui dépassent le programme culturel mis en place pour les jeunes. La Province ne peut-elle pas également susciter ce type d'action auprès des associations qui travaillent dans le secteur jeunesse sur le territoire provincial ?

J'ajouterai pour conclure que nous approchons à grands pas des prochaines élections communales et provinciales de 2006. De nombreux jeunes iront donc lors de ce scrutin remplir leurs devoirs civiques. Ne serait-il pas également opportun, au vu des résultats alarmants de certains partis lors des dernières élections régionales, que la Province réaffirme haut et fort son attachement à nos valeurs démocratiques en soutenant activement, dans un souci, oserais-je dire de « salubrité politique », les projets d'information, de sensibilisation et d'éducation des jeunes proposées par les associations luttant contre les comportements extrémistes et les partis liberticides.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. N'ayant plus d'autre demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Monsieur le Député MOTTARD, puis-je savoir quand vous répondrez ?

M. MOTTARD, Député permanent.- Jeudi.

Document 04-05/7 : L'Enfance et les Affaires sociales : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 04-05/7. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai un orateur inscrit, à savoir M^{me} DUVAL. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DUVAL (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les questions que je vais évoquer ci-après touchent l'école et les assuétudes. Mon intervention s'adresse donc aux deux Députés

permanents en charge d'une part de l'Enseignement et d'autre part, de la Famille, de l'Enfance et des Affaires sociales.

L'école constitue un enjeu de société majeur. L'école doit être le lieu où chacun acquiert les apprentissages nécessaires à sa vie en société, comme citoyen et comme travailleur.

Comme vous le savez, le Gouvernement de la Communauté française entend mettre l'éducation au cœur de ses priorités. Ambition, cohérence, décloisonnement et transversalité sont les maîtres mots de l'action du Gouvernement.

L'école, les politiques de la jeunesse sont des politiques essentielles pour l'épanouissement des étudiants. L'importance de la tâche exige une étroite collaboration entre tous les acteurs de l'éducation, qu'ils soient enseignants, étudiants, parents, acteurs associatifs, représentants du monde psycho-médico-social.

C'est pourquoi, nous proposons que les programmes de promotion de santé à l'école portent non seulement sur la lutte contre la mauvaise alimentation mais également sur la lutte contre les assuétudes.

En matière de lutte contre les assuétudes, Diabolo-Manques et d'autres réalisations provinciales ont déjà permis de mener une politique de prévention en matière d'assuétudes et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais, les jeunes ignorent encore trop les méfaits du tabac, de l'alcool et des drogues diverses. C'est pour cette raison que nous pensons que notre démarche envers les jeunes doit être amplifiée.

La lutte contre le tabac. Trois quarts des jeunes fumeurs ont commencé à fumer du tabac avant 14 ans et sous-estiment gravement l'ampleur de la dépendance et des méfaits que celui-ci engendre. Avant 18 ans, deux tiers ont déjà tenté de se libérer de la nicotine mais ont échoué entrant dans une spirale d'arrêts suivis d'échecs. Chaque année, 20.000 belges meurent prématurément à cause du tabac, sans compter le coût estimé des maladies liées au tabagisme, soit 1,46 milliard d'euros, somme qui pourrait servir à bien d'autres choses en matière de santé. Nous souhaitons vivement que nos jeunes soient sensibilisés au caractère sournois du tabac qui tue la moitié de ses consommateurs et empoisonne leur vie et celle des autres sous différentes formes.

La lutte contre la consommation de drogues. Chez les jeunes, la consommation de tabac est la porte d'entrée privilégiée d'autres assuétudes : le lien entre le tabac, le cannabis et l'ecstasy est hautement significatif. A 18 ans, 44,6% des jeunes ont déjà fumé (ou essayé de fumer) du cannabis. Qu'il existe d'évidentes corrélations entre le tabac et d'autres assuétudes n'implique pas de facto l'existence d'un réel lien de cause à effet. En fait, il existe des signes de mal-être : problèmes scolaires, problèmes familiaux qui peuvent favoriser les assuétudes. Et c'est certainement là qu'il faut aider les jeunes, les aider à résoudre des problèmes de ce type ou, à défaut, être en permanence à leur écoute.

La lutte contre la consommation d'alcool. L'année dernière, dans le cadre de la semaine provinciale de prévention des assuétudes, le thème « Alcool et Jeunes » avait été retenu à juste titre. En effet, les jeunes boivent de plus en plus tôt et de plus en plus. Ils boivent, disent-ils, pour être moins timides, pour oublier, pour montrer que, eux, ils savent boire. L'ébriété à un jeune âge conduit à l'augmentation des risques liés à l'altération de conscience sans oublier que la consommation d'alcool associée à des produits psychotropes, souvent constatée en milieu festif, ne fait qu'amplifier ce problème.

Nous souhaitons une information et une sensibilisation accrues des jeunes à la contraception et au sida.

Un jeune sur cinq connaît aujourd'hui sa première expérience sexuelle à 15 ans, voire avant. Les 15-24 ans sont encore nombreux à penser que la pilule protège du sida. Des campagnes de prévention sont déjà menées par la Province dans ce domaine. Mais comme le déclare M^{me} ABRAMOWICZ, psychothérapeute reconnue, la sexualité reste toujours liée à l'affectif. Les informations reçues dans ce domaine ne sont donc jamais intégrées de la même manière que des informations neutres. Les campagnes de prévention ne doivent jamais cesser, déclare-t-elle. Elle pointe le rôle primordial que doivent jouer les écoles, mais aussi et surtout les parents.

Quel est le programme 2004-2005 de la Députation permanente en matière de prévention des assuétudes, au quotidien, en milieu scolaire ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne souhaitant intervenir, je déclare la discussion générale close.

Je demande à M. le Député HAMAL quand il compte répondre.

M. HAMAL, Député permanent.- Jeudi.

Document 04-05/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/8. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai quatre orateurs inscrits, à savoir M. DODRIMONT, M^{me} BECKER, M. LHOEST et M. DEFAYS. J'invite M. DODRIMONT à lancer le feu des questions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je pense utile pour apporter modestement une notion concrète au débat qui s'est engagé, cette année encore, sur la problématique de l'habitat permanent, de faire état de ce que le plan HP, auquel notamment ma commune adhère, enregistre aujourd'hui comme résultat.

Tout d'abord, rappeler que si 5 communes de notre Province ont adhéré à la première phase du plan HP, la concentration des problèmes existe avant tout, pour la Province de Liège, dans la région de l'Ourthe et de l'Amblève.

La continuité des efforts engagés lors de la phase 1 passe maintenant par l'adhésion de la phase 2 qui va concerner, qui concerne déjà d'ailleurs, cette fois, toutes les structures à caractère touristique qui ont accueilli des personnes en résidence permanente, zones inondables et non inondables confondues.

Lors de son intervention d'hier à cette même tribune, M^{me} RUIZ utilise des précautions oratoires qui démontrent quand elle avance dans son texte, l'ambiguïté de son propos.

Elle dit ne pas vouloir entamer de polémique, ni donner de leçon et, dans un même temps, elle distribue des bons et des mauvais points. Des points sous forme d'habitations sociales sont décernés aux uns et aux autres sans faire preuve de discernement par rapport au travail concret mené par beaucoup de communes, pour ne pas dire par toutes les communes, même, Madame RUIZ, où il n'y a pas d'écologiste dans l'exécutif communal.

Ce travail concret en Ourthe-Amblève, c'est avant tout une adhésion globale des communes à la Société de logement Ourthe Amblève Logement, où les efforts communs sont concentrés pour un travail tout aussi concret.

Où en serions-nous d'ailleurs aujourd'hui sans ces efforts ?

Mais, finalement, peu importe de savoir qui fait quoi, qui le fait mieux que les autres, qui projette un film (auquel j'assisterai d'ailleurs) sur le triste sort réservé à des lieux de vie ravagés par les crues des cours d'eau voisins.

Oui, peu importe mais plutôt place aux résultats qui vont vous être livrés, pour ma part, sans propagande, car ils illustrent certes l'avancée significative qui a été faite mais aussi et surtout le chemin qui reste à parcourir.

Pour Aywaille, commune que vous égratignez pour ne pas avoir de logements sociaux, sachez que plus de 100 maisons ont été construites ces dernières années grâce à l'action de la Petite Propriété Terrienne, société défunte, qui a permis à autant de ménages à faibles revenus de devenir propriétaires dans des conditions extrêmement avantageuses.

Ca aussi, c'est du logement social, il faut le souligner !

Pour le reste, Madame RUIZ, je n'ai personnellement pas attendu les leçons données par ceux qui n'ont pas l'air d'y toucher.

Je puis en effet me targuer pour ma commune d'un programme triennal du logement, comptant pour 2004, 2005 et 2006, la création de 26 logements sociaux.

M. GENET.- Ce n'est pas assez !

M. DODRIMONT.- Un plan pour lequel nous avons investi sur fonds propres. Avant de dire : ce n'est pas assez, écoutez les chiffres : 400.000 euros rien qu'en 2003 avec aussi une inscription budgétaire de 500.000 euros pour cette année 2004. Ce qui n'est pas rien, vous devez en convenir, pour une commune de la taille d'Aywaille.

Si je devais répondre aux leçons que vous ne donnez pas ou enrayer la polémique que vous n'entamez pas, je vous dirais qu'en début d'année 2005, 10 logements pour personnes âgées à faibles revenus seront également inaugurés sur le territoire de ma commune.

Et puisque vous avez eu l'amabilité de nous inviter à la projection d'un film sur l'habitat permanent à Esneux jeudi prochain, ce que votre mari avait d'ailleurs déjà fait avant vous, je vous convierais toujours en famille, si vous le voulez bien, à l'inauguration de ces logements dans quelques mois.

Notre collègue, Fredy CARPENTIER par ailleurs secrétaire du CPAS à Aywaille et moi-même vous recevrons avec les usages de bon accueil qui prévalent à notre entité.

Si la création de logements reste l'élément essentiel du plan HP, celui-ci représente aussi et surtout, un travail de titans pour informer, accompagner, convaincre toutes ces personnes souvent en rupture avec les règles de notre société.

Je suis donc heureux que ma commune se soit spontanément associée au projet concret mis en place par la Région wallonne et de pouvoir dire aujourd'hui que 17 ménages (11 du camping de Martinrive, 4 du camping de Dieupart, 1 du camping de l'Olympia et 1 de la rue du Fond à Nonceveux) ont été relogés et qu'ils ont tous reçu 5.000 euros pour les aider à réintégrer une habitation décente.

A titre d'information aussi, 17 ménages, c'est 10% des ménages concernés par la phase 1 à Aywaille.

En effet, cette phase concernait 165 ménages et 265 personnes qui se répartissent sur 8 campings et 2 parcs résidentiels de vacances, tous en zone inondable.

Voici le concret, voici ce qu'une année de travail a donné ; c'est 10% de ménages relogés. Oui seulement 10% car les miracles n'ont pas cours dans une telle problématique où chaque départ repose, il faut le rappeler, sur une base volontaire ainsi que la Région wallonne l'impose dans son plan.

Et demain, qu'est-ce qui nous attend ?

C'est évidemment les 90% qui sont toujours dans la même situation pour la phase 1, mais aussi ceux qui sont concernés par la phase 2, c'est-à-dire 184 ménages et 342 personnes répartis dans 3 parcs résidentiels de vacances.

En additionnant, vous savez aussi bien compter que moi, 265 et 342, c'est donc, sur une population de moins de 11.000 habitants, 607 personnes qui, un jour, ont élu domicile dans un endroit non approprié à une vie décente. Par choix parfois, par nécessité souvent. Le mal est profond.

Mais chaque intervenant, des CPAS aux sociétés de logement en passant par les AIS, les antennes locales et les asbl d'accompagnement et d'encadrement, semble tellement motivé pour trouver des solutions que l'espoir doit réellement être de mise.

Cet espoir pourrait se trouver dopé par une aide provinciale. Une aide, qui j'espère sera concrète, une aide qui doit permettre d'enrayer cette nouvelle forme de misère que connaissent les campagnes de notre Province depuis quelques années.

Je ne doute pas un seul instant que le Député permanent, Paul-Emile MOTTARD, qui s'est d'ailleurs donné la peine de rencontrer les intervenants sur le terrain, mais aussi les habitants de ces équipements touristiques, nous fera part dans sa réponse d'actions concrètes que la Province prendra financièrement à charge.

Il n'est pas question ici de budget facultatif ou obligatoire mais bien d'une volonté de faire les choses dans un cadre légal sans chevaucher les compétences d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit les communes ou la Région.

Comme il a été possible de le faire pour aider les Agences Immobilières Sociales, je suis convaincu que notre Province, bien au-delà des compétences de notre Gouverneur, concerné au pire moment, comme M^{me} RUIZ l'a rappelé, celui des inondations, que notre Province sera au cœur de ce débat pour enrayer une problématique qui ne peut laisser personne ici dans cette assemblée indifférent.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Madame BECKER, je vous invite à la tribune. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BECKER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la politique de développement de la Wallonie serait incomplète si elle n'était pas associée à une politique d'inclusion sociale qui veille à ne laisser personne au bord du chemin.

Il faut que chacun puisse vivre dignement, accéder à l'ensemble des droits fondamentaux, parmi lesquels le droit à un logement décent, durable et accessible. Pour ce faire, la Province mène depuis de nombreuses années déjà, une politique du logement très active dont, entre autres, le parfait suivi de notre proposition en matière d'aide aux AIS. Afin de poursuivre sa démarche, la Province pourrait-elle envisager de développer les axes suivants.

1. Augmenter l'offre de logements locatifs.

Pour répondre aux demandes croissantes en matière de logement, c'est-à-dire à la mise sur le marché de 2.000 logements sociaux locatifs supplémentaires, nous pensons que la Province pourrait majorer son intervention dans ce secteur et étudier la possibilité d'affecter à ces projets des bâtiments provinciaux qui seraient inoccupés.

2. Les prêts provinciaux au logement.

Depuis plusieurs années, le citoyen peut bénéficier, selon certaines conditions, de prêts provinciaux en matière de logement, qu'ils soient sous forme de prêts hypothécaires ou de prêts complémentaires à l'achat.

Actuellement, malgré les efforts déployés par la Province dans ce domaine, les citoyens ne semblent pas suffisamment recourir aux moyens que la Province met à leur disposition. Certains d'entre eux vivent dans des logements dégradés et peu sécurisés, alors que les prêts provinciaux au logement pourraient leur permettre d'acquérir un logement à des conditions identiques ou quasi identiques au loyer qu'ils paient chaque mois. Partant de ce constat, la Députation permanente pourrait-elle m'indiquer si elle envisage de nouveaux projets d'information du citoyen ? Une nouvelle action vers les communes, ne serait-elle pas opportune ?

3. Des avances remboursables aux demandeurs d'une prime à la réhabilitation.

Toute personne désireuse de réhabiliter son logement peut moyennant certaines conditions, bénéficier d'une prime régionale à la réhabilitation. Afin de réduire au maximum le délai entre la notification au demandeur, par la Région wallonne, de l'octroi d'une prime à la réhabilitation et le versement de ladite prime, ne pourrait-on pas envisager que la Province octroie au candidat demandeur une avance remboursable sur la prime régionale à la réhabilitation d'un logement situé sur le territoire de la Province ?

Le demandeur subrogerait la Province de Liège dans son droit à la prime à l'égard de la Région wallonne. Le montant de l'avance pourrait être limité à 80% du montant estimé de la prime, le calcul étant effectué sur la base de l'estimation des travaux renseignés dans le dossier de la Région wallonne. L'avance pourrait être liquidée par tranches de 25% en fonction de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation. Une première tranche de 25% de l'avance pourrait être libérée après signature du contrat de crédit.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. LHOEST. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LHOEST (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, mon intervention portera sur trois points.

Le premier : les prêts hypothécaires à l'achat.

De par l'évolution du marché de l'immobilier que nous connaissons, les prévisions à moyen terme et l'évolution incertaine du marché financier, l'acquisition d'un logement va devenir de plus en plus difficile pour les plus démunis d'entre nous. Il est donc important d'aider ces personnes en leur proposant, entre autres, des taux d'intérêts intéressants.

La Région wallonne, compétente en matière de logement, offre déjà des services similaires par l'intermédiaire de deux organismes : la Société Wallonne de Crédit Social et le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie. Ces deux organismes disposent respectivement de huit et de six guichets locaux implantés dans neuf communes de notre Province : Ans, Aywaille, Eupen, Huy, Liège, Malmedy, Seraing, Verviers et Waremme.

Leur implantation géographique semble incontestablement mieux adaptée pour répondre à la demande. De plus, leur structure, reposant en partie sur des sociétés satellites, permet certainement d'engendrer des économies d'échelles en matière de ressources humaines. On peut dès lors imaginer que la moyenne des dossiers qui y sont traités dépasse largement ceux du service logement provincial, à savoir

25,6 par agent et par an ! (sans tenir compte du fait que certains agents sont employés à temps partiel, leur nombre exact n'étant pas mentionné dans le rapport).

Certaines conditions d'accès que proposent les deux organismes sus-mentionnés diffèrent de celles du service provincial : le plafond des revenus varie en fonction du nombre d'emprunteurs, le respect de l'équité des emprunteurs semble ainsi mieux respecté ; le montant maximum à emprunter et la valeur de l'immeuble tiennent compte de la situation du marché immobilier et du besoin réel. Il est fixé à 125.000 euros pour la Société Wallonne de Crédit Social et varie en fonction du nombre d'enfants et du volume de l'habitation pour le Fonds du Logement Wallon.

Comme nous le montre le tableau par état de famille (page 11), un montant forfaitaire de 40.000 euros, comme proposé par la Province, rend le service accessible aux personnes isolées ou aux couples sans enfant et peut-être, dans une moindre mesure, aux personnes prêtes à renoncer à un certain confort.

Pourquoi ne pas se baser sur l'expérience régionale, pourquoi ne pas travailler ensemble pour atteindre un but commun ? La Région dispose d'une infrastructure et de moyens de diffusions efficaces dont la Province pourrait bénéficier.

2. Les prêts complémentaires.

Le manque de liquidités peut constituer un obstacle pour l'achat, la construction, la transformation ou l'embellissement d'un bien immobilier. Il est par conséquent nécessaire d'aider les personnes qui en souffrent. Mais, ici encore, les critères et conditions proposées respectent-ils l'équité des emprunteurs et sont-ils adaptés à la réalité du marché ?

La Région wallonne offre également plusieurs aides aux particuliers : primes énergie, primes à la réhabilitation, primes à l'acquisition, primes MEBAR.

Le service provincial renseigne-t-il les personnes sur les démarches à effectuer pour bénéficier de ces primes ? Si oui, ces primes sont-elles cumulatives au montant du prêt maximum ? Les démarches pour l'obtention de ces primes sont-elles obligatoires pour le candidat emprunteur ? Si non, quels sont les mécanismes de contrôle mis en place pour éviter qu'un emprunteur malveillant puisse bénéficier des primes régionales pour dégager des liquidités ?

3. Les logements locatifs.

A la pénurie de logements locatifs vient s'ajouter la flambée des prix de l'immobilier, entraînant une augmentation incessante des loyers. Les grandes sociétés de logements sociaux ont de plus en plus tendance à attribuer des logements aux personnes les moins défavorisées, ceci leur permettant de mieux rentabiliser leur patrimoine immobilier en demandant un loyer plus élevé. Dès lors, les plus démunis d'entre nous, dont les personnes émergeant au CPAS, sont bien souvent contraints d'accepter des logements à la limite de l'insalubrité.

L'enveloppe de 500.000 euros, certes bien maigre en comparaison avec celle consacrée aux prêts, permettra-t-elle aux candidats locataires de trouver un logement décent à un prix abordable ?

Les agences immobilières sociales me semblent être un outil idéal : elles permettent de mieux utiliser le parc immobilier existant, rassurant les propriétaires et venant en aide aux personnes socialement défavorisées. De plus, elles ne nécessitent que des moyens humains et peu ou pas d'investissement immobilier. Mais l'enveloppe y consacrée pourrait s'apparenter à de l'aumône.

Donc mes conclusions : les prêts hypothécaires octroyés par la Province sont, à mon avis, inadaptés à la réalité du marché et font double emploi. Les prêts complémentaires, quant à eux, paraissent plus utiles, mais quid des aides de la Région ? Les aides à l'acquisition et à la rénovation ne pourraient-elles pas se limiter à conseiller les candidats sur ce qui existe déjà ? Le budget qui y est consacré pourrait ainsi servir à répondre à une demande réelle : l'aide à la location.

Pourquoi continuer à co-financer les grandes sociétés de logements quand elles ne remplissent que partiellement leur objectif social ? Ou pourquoi plutôt ne pas les financer plus pour qu'elles trouvent leur équilibre autrement qu'en cherchant à demander des loyers plus élevés ?

Je vous remercie, Messieurs les Députés, de bien vouloir y apporter les réponses y afférentes.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, il y a un an, quasi jour pour jour, notre assemblée abordait de nouveau le dossier du logement en Province de Liège.

Et dans ce sujet, nous ne pouvions évidemment pas passer sous silence le problème posé par l'habitat permanent dans les campings et particulièrement dans les zones inondables.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, à la fois l'an dernier et cette année, dans ce débat, ce sont principalement des représentants de l'Ourthe Vesdre Amblève qui sont intervenus : Claudine RUIZ et Philippe DODRIMONT et moi-même. Mais mon intervention, M^{me} RUIZ ne s'en souvient pas et je le regrette.

Je le regrette d'autant plus que relisant le compte-rendu analytique de son intervention du 16 octobre 2003, il s'agissait d'une description en fait bien connue du problème et d'une énumération de souhaits.

Je serais un peu moins dur que Philippe DODRIMONT dans son appréciation à votre égard, c'est sans doute par charité chrétienne mais sachez que je partage ce qu'il a dit à ce sujet.

Encore fallait-il justement aller plus loin que les interventions ; c'est pour cela que je m'étonne de votre oubli car ce que j'ai fait, au nom du groupe CDH-CSP, en présentant un amendement budgétaire qui a été voté à l'unanimité, donc personne ne le regrette j'imagine, à l'unanimité de notre Conseil le 18 décembre 2003, après avoir été examiné en commission du logement le 17 décembre, donc la veille.

Cet amendement prévoyait en fait que la Province de Liège se trouve aux côtés des communes et de la Région wallonne pour aider à la résolution de ce problème au travers du plan HP initié par la Région wallonne, dans sa phase 1 en tout cas, c'est-à-dire les zones inondables.

Alors, Monsieur le Député permanent, je m'étonne que l'on en soit toujours aujourd'hui, et je sais que sur le terrain, c'est plus avancé que ce qui est contenu dans les rapports, à la fois la note de politique générale et le dossier sur le logement qui nous a été présenté l'autre jour, je m'étonne que l'on en soit pas plus loin.

Je m'en étonne d'autant plus que vous avez montré à plus d'une reprise que le logement était une de vos préoccupations ; votre réaction, et l'on l'a rappelé à cette tribune il y a quelques minutes, votre réaction à l'égard de la proposition de Jean SMETS pour aider les AIS, la part du logement dans le budget et particulièrement la place que notamment les communes de Sprimont et de Trooz prennent dans la répartition ventilée des aides pour 2005.

Alors pouvez-vous nous dire plus sur la suite, l'évolution et le phasage de ce dossier qui reste, et je sais que vous le savez, d'une très grande urgence tout comme les années précédentes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DEFAYS. J'invite M. LECLERCQ à prendre la parole sur ce même dossier. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LECLERCQ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je voudrais dire d'emblée que je souscris aux conclusions de mon imminent collègue, M. LHOEST mais je pense que les conclusions qu'il a avancées supposent une réflexion à moyen terme à tout le moins et peut-être dans d'autres instances.

En ce qui me concerne, Liégeois, responsable d'une société de logements de service public, je ne peux rester indifférent aux actions en matière de logement et à l'annonce d'une aide de la Province en faveur du logement public au centre de Liège.

Il est vrai que la Province intervient moins que d'autres niveaux de pouvoir dans ce secteur. Mais l'action complémentaire imaginée n'est pas sans intérêt. Elle semble même indispensable au montage particulier envisagé à Liège pour des logements au-dessus des commerces.

Je peux vous confirmer que le dossier avance, doucement mais sûrement, parce que la démarche est originale et que dans le cas précis qui nous occupe, il faut traiter avec une association de propriétaires et cela prend du temps, beaucoup de temps.

Ce travail de réhabilitation des étages du centre ville, il faudrait le multiplier par 10, par 100, tant les besoins en logements sont grands et les potentialités également.

Une étude réalisée en 2002 a estimé le nombre de logements aménageables au-dessus des commerces de l'hyper centre à 1000 (Cœur historique + St-Denis) ; nombre qui pourrait être multiplié par 2 si on étend l'étude à Pont d'Île, Vinâve d'Île, Dominicains, rue de l'Université, rue de la Régence et rue Cathédrale.

Dans ce contexte, le projet actuel semble bien modeste, mais comme on dit : le plus long chemin commence par un premier pas.

Pourquoi cette action symbolique est-elle importante ? Je relève trois raisons principales.

1. Parce qu'elle doit marquer un tournant dans les préoccupations futures des sociétés de logements de service public. L'ère des grandes cités est révolue ; ces cités sont là et nous devons gérer l'héritage au mieux en rénovant et en évitant toute formation de ghetto. Mais pour les années à venir, je crois à l'implantation de nombreux logements sociaux dans les quartiers, parmi les logements privés, sans distinction particulière.

2. Parce que ramener les habitants dans les villes est le retour du balancier qui a poussé la population vers les lotissements de la grande périphérie. Encore faut-il créer les conditions favorables à ce retour et noter que ce ne sont pas les habitants les plus fortunés qui choisissent les centres urbains.

3. Les moyens sont en effet insuffisants pour satisfaire les besoins grandissants d'une population à revenus modestes et moyens. Le secteur public, particulièrement fragilisé au centre de Liège, me paraît de moins en moins en mesure d'influencer le marché immobilier locatif, parce que l'offre de logements sociaux est insuffisante précisément.

De plus en plus fréquemment, je rencontre des personnes qui doivent consacrer plus de la moitié de leurs revenus au loyer d'une maison ou d'un appartement. Des familles mono-parentales toujours plus nombreuses viennent frapper à la porte des sociétés de logement. Les prix demandés par le privé atteignent couramment les 500, voire les 600 euros. Et l'allocation de chômage, taux chef de ménage (famille), est d'environ 850 euros.

Vous aurez vite fait le calcul. Peut-on vivre décemment dans ces conditions, élever des enfants, avoir une vie sociale et culturelle ?

Tous les efforts que consentira la Province dans le secteur du logement social seront les bienvenus. Une aide complémentaire aujourd'hui : c'est bien. Demain ? Plus si affinité !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je crois que M. GENET a encore quelques mots à ajouter. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Greffier, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je monte à la tribune effectivement parce que je comprends mal ou la colère, ou la susceptibilité de mes collègues Philippe DODRIMONT et M. DEFAYS.

Je ne comprends pas parce que je viens de relire l'intervention de ma collègue, M^{me} RUIZ et je n'y vois rien qui soit susceptible de susciter cette colère ou cette animosité.

En fait, que dit M^{me} RUIZ dans son intervention ? Elle dit simplement : tout en reconnaissant le bien fondé de mon intervention comme celle de Philippe DODRIMONT. Elle ne dit rien de mal. Elle a cité, il est vrai, les 6 ou 7 communes en disant combien il y avait de logements sociaux dans ces différentes communes mais elle n'a pas mis Aywaille en évidence.

M. LE PRESIDENT.- Justement !

M. GENET.- Oui pardon. Oui, à Aywaille, c'est vrai qu'il y en avait zéro et nous très heureux d'entendre que beaucoup de projets sont en cours : des constructions, des aides à l'acquisition à la propriété. Nous sommes tout à fait heureux mais le fait est que ces statistiques sont correctes et votre intervention, Monsieur DODRIMONT, n'a pas contesté ces chiffres.

Quant à M. DEFAYS, c'est vrai que c'est un crime de lèse- majesté, pour M^{me} RUIZ, de ne pas vous avoir cité mais cela ne méritait cependant pas, étant donné qu'elle ne disait aucun mal de vous, ni de votre intervention...

M. DEFAYS.- Mais non, elle n'en parlait même pas !

M. GENET.- C'est vrai, je dois le reconnaître, que c'est une erreur de ne pas vous avoir cité...

M. DRION.- Il y a quand même meilleure plaidoyer !

M. GENET.- ... et de ne pas avoir vénéré votre intervention mais elle ne l'a fait pour personne d'autre et moi, je ne comprends en tout cas pas votre colère ; elle n'est pas du tout justifiée.

Je vous remercie.

M. DEFAYS.- J'ai entendu l'avocat de M^{me} RUIZ.

M. LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y pas plus d'intervenant, je clos la discussion générale et MM. les Députés répondront jeudi.

Document 04-05/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 04-05/9. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} FLAGOTHIER, à nous en faire connaître les conclusions. J'insiste auprès des chefs de groupe pour qu'ils disent aux membres qui ne sont pas présents que les questions doivent absolument être posées demain et pour l'Enseignement, et pour la Formation, et pour le Tourisme. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame le Greffier, Messieurs les Députés, chers Collègues, la sixième commission a donc analysé, lors de sa réunion du 12 octobre dernier, le rapport d'activités relatif à l'Enseignement.

Un conseiller souhaite obtenir de plus amples renseignements sur la mise en œuvre du système ECTS.

La mise en place de ce système résulte du décret de la Communauté française du 19 mai 2004 qui permet de mettre en œuvre les différentes réformes liées au processus de Bologne.

La charge de travail des étudiants est désormais calculée en crédits ECTS. Ces crédits représentent le temps consacré, par l'étudiant, à un enseignement dans une discipline déterminée. Ils expriment la charge de travail total, que ce soit l'assistance au cours, les travaux pratiques, les stages, les travaux personnels, les recherches, etc.

Une année d'études représente 60 ECTS. Le cycle de bachelier, de trois années, représente donc 180 ECTS.

En outre, les Hautes Ecoles de la Province vont délivrer, toujours dans la ligne de l'application du processus de Bologne, un supplément au diplôme. Le diplôme délivré aux étudiants sera accompagné d'une annexe reprenant l'intégralité du cursus suivi par cet étudiant. Cela permettra donc une meilleure lisibilité des diplômes délivrés.

Par ailleurs, nos Hautes Ecoles ont souhaité participer au processus qui conduira à la délivrance de Label ECTS. A cette fin, trois conseillers ECTS sont venus visiter nos institutions et leur fonctionnement dans le courant du mois de mai 2004. Leur avis a été très favorable et une candidature à l'obtention de ce label sera déposée en novembre prochain.

Des démarches similaires sont en outre entreprises afin d'obtenir un label Qualité.

Le même conseiller a ensuite souhaité savoir ce qu'il faut entendre par « Ouvrages de référence de divers instituts », lorsqu'il est question de renouvellement d'équipement.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'ouvrages acquis dans le cadre d'un plan pédagogique en collaboration avec le département formation et les directions d'école.

L'objectif poursuivi est de tendre vers une réduction des photocopies et l'utilisation accrue de manuels scolaires

Un autre conseiller s'interroge ensuite sur le plan d'investissement proposé pour 2004 en ce qui concerne les infrastructures et l'équipement. En effet, l'analyse comparée des rapports d'activités de l'an dernier et de cette année laisserait apparaître, selon ce conseiller, une diminution des investissements en matériel didactique

Il lui est répondu que, si certains des chiffres présentés diminuent, d'autres augmentent. Le montant alloué chaque année aux investissements en matériel didactique augment bien globalement chaque année.

Il ne faut pas comparer des chiffres poste par poste. Ce qui importe, c'est le budget effectivement alloué à l'investissement. Peu importe ensuite, au sein de ce budget global, quelles ventilations sont effectuées. Les besoins par secteur sont en effet différents d'une année à l'autre.

Le même conseiller regrette ensuite que la liste des principaux travaux relatifs aux infrastructures ne soient pas accompagnés de chiffres quant à leur coût.

Il lui est répondu que ces points sont débattus en commission des travaux et qu'en outre, les coûts ressortent clairement du budget.

A l'issue de cette discussion, la sixième commission a pris connaissance du rapport d'activités concernant l'Enseignement et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Je suppose que tout le monde ne veut pas intervenir aujourd'hui. Je note : M^{me} RUIZ demain, M. BRUYERE demain, M^{me} DAHNER demain, M^{me} RUET aujourd'hui, M. FERNANDEZ demain, M^{me} DELCHAMBRE demain, M. DEMOLIN aujourd'hui, M^{me} WILMOTTE aujourd'hui, M. GEORGES demain. J'invite M^{me} RUET à la tribune. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUET (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ma question porte sur les soutiens pédagogiques au sein de l'institution provinciale.

Des supports pédagogiques de qualité sont nécessaires pour soutenir les apprentissages, c'est bien évident. La Province de Liège, je pense, y est attentive.

Je souhaiterais savoir si des choses ont été faites dans ce domaine jusqu'à présent et si des projets existent pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. La parole est à M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, mes chers Collègues, deux brèves questions en style quasiment télégraphique.

Ce n'est pas indifférent pour le Pays de Liège, la Haute Ecole Rennequin Sualem avait envisagé la création d'une année de spécialisation en bioinformatique. Qu'en est-il exactement ? A qui cette année est-elle accessible ? Et quelle en est la fréquentation, s'il échec ? Je ne sais pas ce qu'il en est advenu.

Deuxième question. Dans le courant de mars 2004 a été signée une convention régionale de l'Enseignement et de la Formation et ce, dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin.

A l'heure où l'on insiste sur la connaissance et la pratique des langues étrangères, en particulier de la langue du voisin, je voudrais, Monsieur le Député permanent, que vous nous disiez les objectifs du projet et que vous définissiez de quelle manière l'Enseignement de la Province de Liège s'implique dans ledit projet.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne encore la parole à M^{me} WILMOTTE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} WILMOTTE (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président. Ce sera très court. Nul ne peut ignorer la problématique du financement des Hautes Ecoles en Communauté française.

Il est vrai que l'on devait s'y attendre, tant la fusion, certaines fusions en tous les cas étaient tout à fait irraisonnables.

Ceci est une réflexion qui est tout à fait personnelle et je la maintiens.

Mais aujourd'hui, en tant que Conseillère provinciale, je me soucie des Hautes Ecoles provinciales.

Monsieur le Député, la problématique du financement et du refinancement des Hautes Ecoles de la Province de Liège est-elle dans la même situation ou s'agit-il d'un émoi généralisé ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal du 18 octobre 2004, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la sixième commission se réunit à l'instant Salle de l'ancienne Députation permanente.

Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

- La réunion est levée à 17 h 45.

- Prochaine réunion publique, le 20 octobre 2004 à 15 heures.